



L'Ancêtre

Bulletin
de la Société de généalogie de Québec

ISSN 0316-0513

Vol. 21 - No 7

Mars 1995



Intérieur d'un moulin

Collection initiale - Photo - Archives nationales du Québec à Québec

SOMMAIRE

André Eschenbach, soldat allemand et meunier de la Côte-du-Sud (Jean-Claude Massé)	243
L'importance de laisser son nom à la postérité (Jacqueline Alain-Dolbec)	250
L'attestation de compétence en généalogie au Québec ... un dossier de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie (Jacqueline Faucher-Asselin)	251
Le droit du citoyen à la vie privée : une promenade au flambeau dans une poudrière pour le généalogiste (Me Serge Bouchard)	259
Cours de généalogie	264
L'Événement (Jacques Saintonge)	265
Courrier de la bibliothèque (René Doucet)	267
Dufour : histoire et association (Jean-Paul Dufour)	270
Regard sur les revues (Pauline Alain)	271
Service d'entraide (André Beauchesne)	273
Travaux en cours (Henri-Pierre Tardif)	277
Nouveaux membres (Pierre Perron)	279
Assemblée mensuelle, bibliothèque, horaire aux Archives nationales	280

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC

Société sans but lucratif fondée le 27 octobre 1961, elle favorise l'entraide des membres, la recherche sur la généalogie et l'histoire des ancêtres ou des familles, la diffusion de connaissances généalogiques par des conférences et la publication de travaux de recherche. La Société est membre de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie et de la Fédération canadienne des sociétés de généalogie et d'histoire de famille. La Société est aussi un organisme de charité enregistré.

Adresse postale - C.P. 9066, Sainte-Foy (Québec), G1V 4A8

Siège social - Salle 4266, Pavillon Louis-Jacques-Casault, 1210 avenue du Séminaire
Université Laval, Sainte-Foy, Tél.: (418) 651-9127

CONSEIL D'ADMINISTRATION EXÉCUTIF 1994-1995

Président : André Beauchesne
Vice-président : Julien Dubé
Secrétaire : Jacques Tardif
Trésorier : Pierre Perron

CONSEILLERS

René Doucet, Gilles Gauthier, Marcel A. Genest,
Bernard Lebeuf, Jean-Paul Morin.

CONSEILLER JURIDIQUE

Serge Bouchard

GOUVERNEURS DE LA SOCIÉTÉ

	Présidence
René Bureau	1961-1964
Benoît Pontbriand	1964-1966
Jean-Yves Godreau *	1966-1968
Gérard Gallienne *	1968-1969
G. Robert Tessier	1969-1971
Roland J. Auger *	1971-1973
Gérard E. Provencher	1973-1975
Denis Racine	1975-1977
André Breton	1977-1978
Esther Taillon	1978-1979
Michel Fragasso	1979-1980
Jacques Fortin	1980-1982
D. Renaud Brochu	1982-1984
Jacqueline Faucher-Asselin	1984-1987
Diane Duval	1987-1989
Guy W.-Richard	1989-1991

* décédé

COMITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Comité	Directeur
L'Ancêtre :	Bernard Lebeuf (intérimaire)
Bibliothèque :	René Doucet
Gestion des données informatisées :	Julien Dubé
Service de recherche :	Edmond-L. Brassard

L'ANCÊTRE

L'Ancêtre, organe officiel de la Société de généalogie de Québec, est publié dix fois par année.

Abonnement-Canada 25,00 \$ par année
-E.U. et autres pays 30,00 \$ US par année
Prix à l'unité 2,25 \$

Frais de poste

au Canada : 10% (minimum 2,00 \$)
autres pays : 15%

Les textes publiés dans *L'Ancêtre* n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0316-0513

Envoi de publication - Enregistrement n° 5716

Imprimé par l'imprimerie Logidoc Inc.

COMITÉ DE L'ANCÊTRE

Directeur intérimaire : Bernard Lebeuf
Secrétaire : Raymond Deraspe

Autres membres

André Breton, Cora Fortin-Houdet,
Jacques Saintonge, H.P. Tardif.

Collaborateurs

René Doucet, Paul-Émile Plouffe,
Gérard Provencher, Louise Rivard-
Plouffe, Yvon Thériault.

COTISATION DES MEMBRES

* Membre individuel (Canada)	25,00 \$
* Membre individuel (autres pays)	30,00 \$ US
Membre conjoint	10,00 \$
* Membre à vie	400,00 \$

* Ces membres reçoivent L'Ancêtre

Les cotisations des membres et les abonnements sont renouvelables avant le 20 décembre de chaque année.

ANDRÉ ESCHENBACH, SOLDAT ALLEMAND ET MEUNIER DE LA CÔTE-DU-SUD

par Jean-Claude Massé *

II - L'ENRACINEMENT

Les années à Saint-Thomas

Des quelque 4900 soldats allemands stationnés au Canada à la fin de la guerre de l'Indépendance américaine, on a pu estimer à plus de 1300 le nombre de ceux qui décidèrent de s'établir au Québec ¹. Tout naturellement, ces hommes tentèrent de se faire une nouvelle vie en s'installant dans les lieux qui leur étaient devenus familiers. Si plusieurs choisirent Québec ou Montréal, d'autres préférèrent l'une des nombreuses petites localités en bordure du Saint-Laurent où ils furent cantonnés pendant une bonne partie de leur séjour. Il faut se rappeler que tout au long des hostilités, la plupart des villages de la Côte-du-Sud entre Kamouraska et Pointe-Lévy connurent la présence de soldats allemands en leur milieu. L'usage de cantonner les troupes chez l'habitant pendant l'hiver (sur une période de temps allant parfois de la mi-octobre jusqu'au printemps) fut certainement à l'origine de la décision d'un grand nombre de ces soldats de rester parmi nous. Les nombreux mariages contractés par les Allemands dans les années qui suivirent la guerre sont la preuve éclatante de la qualité des rapports que ces derniers établirent avec la population qui les avait reçus.

On ne sait rien sur les activités d'André Eschenbach au cours des trois premières années qui suivirent la guerre. Il y a fort à parier que, dès son retour à la vie civile, il s'installa sur la Côte-du-Sud et commença à y travailler comme meunier. Son mariage à Saint-Thomas ² en 1786 est la première manifestation de sa présence dans la région après la guerre. Sa compagnie ayant passé l'hiver de 1781-1782 à Saint-Thomas et celui de 1782-1783 à Cap-Saint-Ignace, il n'est certes pas étonnant de le retrouver à cet endroit. On le voit farinier ³ au Grand Moulin de la seigneurie de la Rivière-du-Sud en 1786, puis maître-farinier au même endroit en 1789. Compte tenu de son jeune âge lors de son enrôlement, on peut présumer que les années 1783-1786 furent pour lui une période d'apprentissage de son métier de meunier.

* Un premier article de l'auteur à propos d'André Eschenbach paraissait dans *L'Ancêtre*, Vol. 20, N° 7, pages 243 à 253.

¹ Nous empruntons ces chiffres à l'ouvrage de J.-P. Wilhelmy, *Les mercenaires allemands au Québec*, déjà cité dans la première partie de cet article. Ces estimés sont en partie basés sur une recherche de H.W. Debor publiée à Toronto par la Historical Society of Mecklenburg Upper Canada : *German Soldiers of the American War of Independence as Settlers in Canada*, dans *German-Canadian Yearbook III*, 1976, pp. 71-93.

² Nom changé en Montmagny en 1881.

³ Nous employons ici ce mot comme synonyme de meunier. Le terme de farinier semble avoir été le seul des deux en usage à Saint-Thomas à la fin du XVIII^e siècle.

Dans son *Histoire des seigneurs de Rivière-du-sud*⁴ (p. 284), l'abbé Azarie Couillard Després inclut un plan du village de Saint-Thomas en 1790, plan sur lequel il identifie trois moulins à farine. Deux de ceux-ci étaient à eau et le troisième à vent. Le plus ancien et le plus important des moulins, appelé également Grand Moulin, était situé à l'embouchure de la rivière du Sud, sur la rive est; c'est là qu'André Eschenbach exerça son métier et qu'il dut vivre avec sa famille. Ce moulin banal avait été bâti sur le site du premier moulin de la seigneurie incendié par les Anglais en 1759.

Concédée à l'origine au Sieur de Montmagny en 1646, la seigneurie de la Rivière-du-Sud avait une lieue et demie de front le long du Saint-Laurent sur quatre lieues de profondeur. Elle était arrosée sur une bonne partie de son étendue par la rivière du Sud qui lui donnait son nom. Louis Couillard de Lespinay en devint le propriétaire en 1668, et la seigneurie resta entre les mains de la famille Couillard et ses diverses alliances pendant près de 175 ans. À la différence de la plupart des seigneuries, qui avaient un unique propriétaire, la seigneurie de la Rivière-du-Sud eut à certains moments de son existence plus d'une dizaine de propriétaires. Ainsi par exemple, au début de la période qui nous intéresse, soit les années 1783-1792, la seigneurie se composait d'une multitude de fiefs, arrière-fiefs et terres de toutes formes et de toutes superficies. En bonne partie, cela était attribuable aux effets combinés de la fécondité de la famille Couillard et aux lois successorales de l'époque qui accordaient une part de la terre paternelle à chacun des enfants survivants. Chacune de ces possessions conférait alors à son propriétaire le titre assez pompeux de co-seigneur⁵. Les diverses branches de la famille Couillard étaient presque toutes représentées parmi les co-seigneurs de la Rivière-du-Sud : Couillard de Lespinay, Couillard Després, Couillard Dupuis, Couillard Hébert, Couillard des Islets, Couillard de Beaumont. Comme ces familles avaient de surcroît l'habitude de perpétuer, de génération en génération, les mêmes prénoms (Jean-Baptiste, Louis, Jacques, Joseph parmi les plus populaires), l'ensemble constitue un portrait d'une grande complexité. Au cours de la période susmentionnée, un des co-seigneurs avait cependant la préséance sur tous les autres : c'était le seigneur primitif Jean-Baptiste Couillard de Lespinay. Celui-ci était de loin le plus grand propriétaire terrien de la seigneurie, un privilège qui lui revenait de sa situation de fils unique de l'ancien seigneur primitif du même nom⁶.

Le 6 août 1786, devant le notaire Nicolas-Charles Levesque de Saint-Thomas, André Eschenbach contracte donc mariage avec Geneviève Deneau de la même paroisse. Il est alors âgé de 28 ans. Son épouse est la fille de René Deneau et de feu Elisabeth Bélanger. Née à Saint-Thomas le 22 octobre 1762, Geneviève est âgée de 23 ans. Deux frères et une sœur complètent la famille Deneau : Charles âgé d'environ 20 ans, Jean-Baptiste 18 ans et Élisabeth 10 ans.

La famille Deneau avait eu à une époque une certaine notoriété. En 1696, René Deneau, le premier de ce nom, avait reçu du gouverneur Frontenac les concessions des fief et seigneurie de Port-Daniel, ainsi que du fief de Ristigouche, dit aussi fief Deneau⁷. Son fils, René, s'était établi dans les années 1710 à

⁴ Publié par l'Imprimerie de la Tribune, Saint-Hyacinthe, 1912.

⁵ Pour ne pas trop nous éloigner du sujet, nous avons renoncé à faire un inventaire de tous ces co-seigneurs. On aura un très bon aperçu de la liste dans un acte du greffe du notaire N.-C. Levesque, en date du 4 juillet 1786.

⁶ Jean-Baptiste Couillard père (tué par les Anglais en 1759) tenait lui-même son titre de seigneur primitif du fait qu'il avait été le fils aîné de Louis Couillard (1694-1754), lui-même fils aîné de Louis Couillard ci-dessus mentionné.

⁷ Selon Archange Godbout, ce privilège, ainsi qu'un certain nombre de faveurs comparables, avaient été consentis à Deneau et à ses beaux-frères Morin en dédommagement de l'exil forcé imposé à ceux-ci vers 1688, lorsque l'un des fils Morin avait illicitement fait un enfant à la fille du seigneur de Beaubassin en Acadie, cf. *Mém. Soc. Gén. Can. Fr.*, I, pp. 101-110.

Saint-Thomas où il s'était marié en 1718. Au fil du temps, celui-ci était devenu un des chefs de sa communauté, ayant cumulé pendant plusieurs années les titres d'officier de milice – et en particulier de commandant, commis du Grand Voyer et procureur fiscal⁸. À la génération suivante, René, le père de Geneviève, avait été officier de milice se faisant même élire baillif⁹ à la fin des années 1760. Cette élection s'était faite d'ailleurs au grand déplaisir du curé Jean-Baptiste Maisonbasse. Deneau était en effet alors l'un des plus farouches opposants au projet du curé de construire une nouvelle église à Saint-Thomas; son élection à la tête de la milice venait renforcer son autorité et miner celle du curé¹⁰.

Comme la seigneurie de la Rivière-du-Sud, la seigneurie de Port-Daniel et le fief Ristigouche avaient au fil des années été découpés en plusieurs parcelles. Au moment où la famille se départit du domaine en 1786, René Deneau était le seigneur primitif, propriétaire de la moitié des concessions¹¹. La transaction est bien modeste : 2000 livres de vingt sols en tout et pour tout, la moitié revenant à René Deneau¹². En comparaison, on notera que la seigneurie de Rivière-Ouelle avait été vendue 36 000 livres en 1774. La propriété de la famille Deneau semble avoir tiré sa valeur principalement de la pêche, de la chasse et de la traite des fourrures. Cette propriété fut certainement pour la famille Deneau bien plus le symbole d'un certain prestige social qu'une source de richesse matérielle.

C'est donc dans ce contexte que notre jeune meunier allemand prend épouse et consacre en quelque sorte son intégration à la vie québécoise. Sur son contrat de mariage, il signe Johann Andreas Eschenbach. Pendant quelques années, il continuera ainsi de signer son nom à l'allemande. Pour sa part, dans le même contrat de mariage, le notaire Lévesque le nomme successivement André Eschenpach puis Pierre André Eschenpach; à une autre occasion en 1787, il le nommera Pierre Eschenpac¹³. Visiblement, à cette époque, notre meunier n'est pas encore à l'aise avec la francisation de son nom. L'un de ses témoins, que l'on dit son bon ami, est Pierre Perrault, le neveu du seigneur de Rivière-Ouelle, Guillaume Michel Perrault. Pour la première fois, on voit ainsi Eschenbach associé à la famille Perrault, une association qui, sous diverses formes, durera jusqu'à la fin de sa vie.

⁸ Voir à ce sujet F.E.J. Casault, *Notes historiques sur la paroisse de Saint-Thomas de Montmagny*, pp. 53, 55, 60, 65 et 66.

⁹ Au début du régime anglais, le baillif joua le rôle qu'avait joué le capitaine de milice sous le régime français. Les nouveaux dirigeants avaient décidé, semble-t-il, de changer le titre pour bien marquer que la fonction devenait pour eux obligatoirement élective alors que celle-ci avait toujours relevé d'une nomination sous le régime français.

¹⁰ Voir à ce propos une lettre faisant état du litige et adressée à l'évêque de Québec, Monseigneur Briand, le 30 octobre 1769 (Casault, op. cit., pp. 144-147).

¹¹ On ignore les raisons qui amenèrent René Deneau à se défaire de ce bien. Celui-ci avait alors 63 ans; ses jeunes fils auraient-ils manifesté leur manque d'intérêt à prendre la relève? Peut-être, plus simplement, Deneau n'avait-il pas pu résister à l'offre d'achat, compte tenu du peu de rentabilité du domaine?

¹² René Deneau cède sa portion le 23 mars 1786 devant le notaire N.-C. Lévesque. Les acheteurs à parts égales sont l'arpenteur royal Jeremiah McCarthy et le marchand Duncan McDonald, tous deux habitants de Saint-Thomas.

¹³ On a ici deux exemples, parmi les plus bénins, des déformations que subira le nom d'Eschenbach au cours des années.

René Deneau habitait à l'ouest de la rivière du Sud dans ce que l'on appelait alors le fief Saint-Luc ¹⁴. Il y possédait une terre d'un arpent et demi sur quarante, prenant son front sur le Saint-Laurent, à l'est de celle de François Thivierge et à l'ouest de celle de Michel Blais, capitaine de milice à Saint-Pierre. Le 22 février 1789, toujours devant le notaire Lévesque, André Eschenbach acquiert de son beau-père une portion de cette terre. Pour la somme de 268 francs, il prend possession d'une modeste parcelle d'une perche de large sur la profondeur de quarante arpents. Les meuniers habitant généralement leur moulin, on peut penser que ce terrain servit surtout à produire un peu de nourriture pour la jeune famille. Quatre enfants voient le jour à Saint-Thomas. Ce sont: 1^o Michelle-Geneviève, née le 30 septembre 1787; 2^o Thérèse-Anastasie, née le 23 décembre 1788; 3^o Étienne, né le 2 avril 1790; 4^o Marie-Josephite, née le 8 août 1791. Trois de ces enfants ont comme parrain ou marraine des co-seigneurs ou leur femme.

Sans que l'on sache pourquoi, la famille Eschenbach quitte Saint-Thomas vers la fin de 1791 ou au début de 1792 ¹⁵. On apprend ce départ dans un acte passé le 15 mars 1792 devant le notaire L. Cazes à L'Islet. Le style brumeux et la ponctuation flottante de ce notaire ne font pas toujours de ses actes des modèles de limpidité. Si nous l'interprétons bien, ce document nous apprend qu'André Eschenbach, alors meunier au moulin à vent de L'Islet, est engagé pour travailler un an à ce même endroit. L'engagement est fait pour le compte de Robert Keith, maître-meunier au grand moulin de Sainte-Anne. Il semble bien que ce dernier affermaît le moulin de L'Islet dont il avait alors la responsabilité. Dans le contrat, on peut lire que le meunier commencera son engagement le 22 mars suivant :

en qualite defarinier à raison de quarante huit piastres d'Espagne et trois minots de bled payable la sudite somme par quartier. Et aura la nourriture pour luy sulement dans le moulin tele nourriture qu'il luy sera presente. Promet ledit Sr. Robert Keith a donner logement a son epouse jusques a la fain d'avril prochain. S'oblige ledit Andre Eschenbach a entretenir les mouvemens du moulange non de faire en neuf. Et de finir son année apaine tant de part tant que d'autre de tous depens de part et d'autre sans y avoir de causes legitimes que ledit Thomas (sic) Eschenbach ne sera tenu sulement que faire la farine et lantretien dudit moulin sulement de son moulange.

Il semble que le séjour de la famille Eschenbach à L'Islet n'ait pas duré plus de quelques mois. On trouve en effet la signature d'André Eschenbach sur deux actes notariés passés au manoir seigneurial de Sainte-Anne les 29 septembre et 1^{er} octobre 1792 ¹⁶. Comme Robert Keith était homme de confiance du seigneur de Sainte-Anne, Laughlin Smith, il apparaît plus que probable que les services du meunier aient été requis à Sainte-Anne. Pendant un an et demi, on ne retrouve ensuite plus aucune trace d'Eschenbach. Dans un acte notarié de 1812, nous apprenons toutefois qu'il commença à travailler au moulin de Rivière-Ouelle en juillet 1793 ¹⁷. La longue association de la famille Eschenbach à la vie de Rivière-Ouelle venait de débiter.

¹⁴ Subdivision de la seigneurie de la Rivière-du-Sud appartenant alors à Joseph Damour de Courberon.

¹⁵ Le 8 novembre 1791, la famille est encore présente à Saint-Thomas, car Geneviève Deneau est alors marraine lors d'un baptême.

¹⁶ Greffe Louis Cazes. Le notaire le nomme alors André Jupacque!

¹⁷ Inventaire des biens de J.-N. Perrault, Greffe N.-G. Boisseau, 16 novembre 1812.

L'installation à Rivière-Ouelle

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la Côte-du-Sud connaît d'importants changements dans son évolution démographique. La croissance de la population se fait maintenant beaucoup plus sentir dans la partie nord-est de la région. Plusieurs paroisses de ce secteur voient leur population doubler ou même tripler. La paroisse de Saint-Thomas perd sa position d'agglomération la plus populeuse à l'est de Québec au profit de Rivière-Ouelle¹⁸. C'est ainsi qu'au recensement de 1790, Rivière-Ouelle compte 1859 habitants, suivie en cela par Kamouraska et Saint-Thomas avec 1706 et 1598 habitants respectivement¹⁹.

La seigneurie de la Rivière-Ouelle²⁰ appartenait depuis 1774 à Guillaume Michel Perrault, un riche commerçant qui, tout occupé qu'il était à son négoce dans les Antilles, n'eut très probablement jamais le moindre désir de faire de la seigneurie son lieu de résidence. Il suivait en cela l'exemple de ses quatre prédécesseurs qui, de 1703 à 1774, n'avaient pas daigné vivre à Rivière-Ouelle. À son décès survenu en 1790, G.-M. Perrault légua la totalité de la seigneurie à son neveu, Jacques-Nicolas Perrault, précisant dans une clause de son testament que l'usufruit de la propriété devait revenir à la mère du nouveau seigneur. À la mort de celle-ci en 1792, Jacques-Nicolas Perrault obtenait tous les droits sur la nouvelle propriété. Brisant une tradition vieille de près de 90 ans, ce dernier choisit d'habiter Rivière-Ouelle. C'est d'ailleurs là que, le 10 janvier 1793, il épouse en secondes noces Thérèse-Esther Hausmann, veuve d'un riche marchand de l'endroit²¹.

C'est dans un acte du registre paroissial, daté du 24 mai 1794, que l'on retrouve pour la première fois la signature d'André Eschenbach comme résident de Rivière-Ouelle. Celui-ci est alors parrain au baptême d'une fille d'Alexandre Despar et de Marie-Anastasie Jambard. Cette dernière était la fille de Joseph-Marie Jambard²² ex-meunier au moulin banal de Rivière-Ouelle, et vraisemblablement prédécesseur immédiat d'Eschenbach à ce moulin. L'étroit rapport des familles Eschenbach et Jambard devait s'affirmer encore quelques années plus tard par le mariage à Rivière-Ouelle d'Augustin Lévesque à Thérèse Jambard, fille de Joseph-Marie; Lévesque était en effet beau-frère d'Eschenbach par son premier mariage à Élisabeth Deneau, soeur de Geneviève.

Le moulin banal est alors un moulin à eau situé aux confins de la seigneurie, aux abords du rang dit de Brise-Culotte, là où se trouve à peu près le centre du village de Saint-Pacôme aujourd'hui. Les voies d'accès au moulin étaient alors particulièrement difficiles à certaines périodes de l'année, et plusieurs habitants ne manquaient pas de se plaindre et de demander qu'on leur aménage des routes convenables. Conscient de ses obligations et soucieux de ne pas s'aliéner une partie de ses censitaires, le seigneur Perrault intercède personnellement auprès du Grand-Voyer en juillet 1795, associant dans sa démarche

¹⁸ A. Laberge, M. Côté, D. Saint-Pierre, J. Saint-Pierre et Y. Hébert, *Histoire de la Côte-du-Sud*, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, pp. 78-79.

¹⁹ *Recensements du Canada, 1665-1871*, Statistiques du Canada, Vol. IV, 1876, Ottawa, p. 75.

²⁰ Également appelée seigneurie de la Bouteillerie.

²¹ P.-H. Hudon, *Rivière-Ouelle de la Bouteillerie*, Comité du Tricentenaire, 1972, pp. 136-137.

²² Nous orthographions ici ce nom à la manière de l'époque. Ce patronyme eut une évolution curieuse. Joseph-Marie Jambard était le fils de Jean Bard(e), lui-même meunier à la seigneurie de Vincelotte (Mgr Tanguay). À son mariage à Cap-Saint-Ignace en 1752, Joseph-Marie Jambard signe comme son père, Jean Bard. Il semble qu'on l'ait connu sous deux noms, une situation qui pourrait fort bien être à l'origine de l'étrange transformation. Par un curieux retour des choses, les descendants reprirent au XIX^e siècle le nom de Bard.

son meunier **Eschenbach** ²³. Il n'y a pas de doute que celui-ci, bien placé pour recevoir les reproches des habitants, se sentait personnellement impliqué dans la requête.

Une année plus tard, voulant sans doute apaiser d'autres critiques, le seigneur **Perrault** décide que la réfection d'une des moulanges du moulin s'impose. Ce travail tourne rapidement au désastre. Écoutons-le raconter son désarroi dans deux lettres au Grand-Voyer Gabriel-Elzéar **Taschereau** qu'il appelle son très honoré parent ²⁴ :

Je hasarde celle-ci dans l'embarras où je suis d'une meule que j'ai commencée et que, faute de huit à dix pierres d'Europe je ne puis finir. Mon emmouleur m'ayant assuré que j'avais assez de carreaux pour faire l'ouvrage sans mélange a taillé et rogné sans jugement, ni prévoyance, jusqu'à ces jours derniers, qu'il m'a déclaré s'être trompé dans son estimé. S'il eut été plus habile ou moins étourdi, on aurait pu, avec ce que j'avais, faute de mieux, faire les somniers en pierre du pays; et j'aurais eu alors assez de pierre d'Europe pour faire les filets ²⁵; mais tout est taillé et je ne puis recommencer l'ouvrage tel qu'on aurait dû d'abord le commencer. Je me suis fait recommander à Mons. Grant ²⁶ qui a une certaine provision de ces pierres, mais j'en eu cette première fois aucun succès. Comme vous avez, je le sais, tout crédit auprès de lui, je vous prie de le solliciter derechef pour qu'il lui plaise m'en recéder au moins sept à huit des plus gros carreaux. Si je ne puis obtenir cette pierre de lui, mon moulin va rester sans rien faire de l'hiver, car la seule meule qui me reste est hors d'état, par sa mauvaise constitution, de servir la paroisse, et les bonnes pierres du pays nous manquent ici.

Votre très humble et affect. Perrault l'aîné.

Neuf jours plus tard, il expédie une autre missive au même destinataire :

J'espère que vous aurez reçu ma lettre du 10 courant Je vous priais dans l'embarras où je suis d'une meule que j'ai commencé de vous intéresser en ma faveur auprès de Mons. Grant pour avoir sept à huit pierres à moulange d'Europe qui me manquent pour la finir et je vous mettais une lettre pour ce monsieur qui m'avait refusé la sollicitation de Mons. Lymburner. Si vous n'avez point reçu ce paquet ou si l'ayant reçu vous n'avez pas réussi à me les procurer de votre ami, je vous prie, Monsieur et cher parent, de vous informer de Mons. Duchesnai ou des

²³ Inventaire des procès-verbaux des Grands-Voyers, 13 juillet 1795.

²⁴ Gabriel-Elzéar **Taschereau** était Grand-Voyer depuis mars 1794. En plus d'être haut fonctionnaire, il était propriétaire de quatre seigneuries, dont entre autres celles de Sainte-Marie et Saint-Joseph-de-Beauce. Sa parenté avec le seigneur **Perrault** venait semble-t-il du fait que sa première épouse, Marie-Louise **Bazin**, était la nièce de Louise **Bazin**, elle-même belle-mère de Jacques-Nicolas **Perrault** par son premier mariage à Marie-Anne **Amiot**. Une fille de **Taschereau** devait épouser quelques années plus tard Olivier **Perrault**, avocat et homme politique, frère de Jacques-Nicolas.

²⁵ Selon M. Régis Jean, le sommier dont parle le seigneur **Perrault** est la meule dormante, alors que les filets désignent la meule tournante. Source : texte d'une émission-radio de Radio-Canada intitulée : "Présence du passé, Activités économiques : les moulins à vent et à eau" (23 mars 1981).

²⁶ William **Grant** (1744-1805), marchand, fonctionnaire, seigneur et homme politique éminent de Québec. Au mariage de G.-E. **Taschereau** avec M.-Louise-Élisabeth **Bazin**, il est mentionné comme cousin. Comme quoi, lorsqu'on a des relations, il serait bête de ne pas s'en servir!

prêtres du Séminaire ou du Père Caseau (?) s'il est vrai qu'ils en ayent quelques-unes en réserve et s'ils voudraient me les recéder.

Il termine cette lettre par un post-scriptum : *Voilà un brigantin qui monte: peut-être apportera-t-il s'il vient de Grenesay (sic) des pierres à moulanges?* ²⁷

Qui donc est cet emmouleur ²⁸ étourdi et imprévoyant dont se plaint le seigneur Perrault? Il n'est pas impossible que ce soit André Eschenbach, mais il y a de bonnes raisons d'en douter. Jamais dans aucun document concernant Eschenbach le désigne-t-on sous le nom d'emmouleur. L'emmouleur était un spécialiste qui souvent se déplaçait sur de longues distances pour venir travailler à remettre des meules en état. Or, il se trouvait à ce moment-là à Kamouraska un ex-résident de Rivière-Ouelle et emmouleur très connu, répondant au nom de Jean-Baptiste Nadeau ²⁹. Celui-ci ayant perdu son poste de meunier au moulin de Kamouraska à l'échéance de son bail à ferme en juillet 1796 ³⁰, nous avons de bonnes raisons de croire qu'il était disponible dans les semaines qui ont suivi et qu'il a pu venir à Rivière-Ouelle. Nous reviendrons plus loin sur Nadeau et sur le rôle trouble qu'il joua dans une cabale montée contre le seigneur Perrault et son meunier.

Pendant ces premières années à Rivière-Ouelle, André Eschenbach ne limite pas ses activités à son travail de meunier. C'est ainsi qu'au cours des années 1797-99, il effectue une série de transactions qui, si elles ne démontrent pas forcément un certain sens des affaires, témoignent d'une fortune favorable. Il commence par acheter une terre de Kamouraska pour la somme de dix-huit cents livres, terre qu'il échange pour une autre de Rivière-Ouelle un an plus tard. Il ne garde pas cette dernière très longtemps, réalisant un profit appréciable en revendant trois mois plus tard pour la somme de deux mille neuf cent livres. Un bénéfice de plus de 60 pour cent! Pour la somme de deux mille livres, il acquiert ensuite en juillet 1799 une autre terre de deux arpents sur quarante-deux au troisième rang de Rivière-Ouelle, terre sur laquelle se trouvent maison et bâtiments. Six mois plus tard, sa dette sur cette maison est entièrement acquittée ³¹.

Au fil des années, plusieurs enfants viennent s'ajouter à la famille Eschenbach. Par des documents postérieurs, nous savons que le deuxième des garçons, prénommé André, naquit vers 1793, vraisemblablement à Rivière-Ouelle. L'acte de naissance de cet enfant reste introuvable malgré une recherche

²⁷ Inventaire des procès-verbaux des Grands-Voyers, 10 et 19 septembre 1796. Le "Grenesay" dont il est question ici est sans doute l'île anglo-normande de Guernesey.

²⁸ On écrit amouleur. On le définit comme étant celui qui fabrique les meules et les met en place, en état de moudre, cf. F. Adam, *Les moulins à eau de la vallée du Saint-Laurent*, éditions de l'Homme, Montréal, 1978.

²⁹ Un acte notarié nous apprend que Nadeau s'engagea à faire une moulange pour le seigneur Pascal Taché de Kamouraska (Grefte L. Cazes, 21 février 1790). En plus d'être meunier et emmouleur, il était entrepreneur de moulin, voir : 1) Grefte J. Colin, 17 juillet 1788, où il est dit résident de Rivière-Ouelle; 2) Grefte A. Dumas, 2 juillet 1789.

³⁰ Nous avons toutes les raisons de croire que le seigneur Pascal Taché a été amené à ne pas renouveler le bail principalement en raison des piètres qualités de Nadeau comme administrateur. En sept ans de bail à ferme, celui-ci avait en effet accumulé des arrérages pour une somme de 800 livres (Grefte L. Cazes, Sainte-Anne, 5 juillet 1796).

³¹ 1) Grefte L. Cazes, , 19 septembre 1796, 22 octobre 1797, 15 janvier 1798;
2) Grefte A. Dionne, 18 juillet 1799, 26 janvier 1800.

minutieuse dans tous les registres de la Côte-du-Sud et de plusieurs dizaines de paroisses à l'est de Montréal. Sept autres enfants naissent à Rivière-Ouelle de 1795 à 1805. Ce sont :

- 1° Thérèse-Esther, née le 15 avril 1795 et tenant son nom de sa marraine Thérèse-Esther Haussman, la seigneuresse de Rivière-Ouelle;
- 2° Élisabeth, née le 8 février 1797;
- 3° Michel, né le 20 octobre 1798;
- 4° Augustin, né le 19 juillet 1800;
- 5° Joseph-David et François, nés le 21 juillet 1802;
- 6° Angèle, née le 11 mars 1805.

L'un des jumeaux, Joseph-David, étant décédé le 4 avril 1803, la famille comptera 11 enfants vivants à la fin de 1805. Les âges de ceux-ci s'échelonnent alors de neuf mois à 18 ans. Quelques années seulement après son arrivée à Rivière-Ouelle, André Eschenbach semble donc s'être parfaitement intégré à la population. De 1794 à 1805, on le verra ainsi apparaître 5 fois comme parrain et 15 fois comme témoin à différents actes concernant divers censitaires de Rivière-Ouelle.

* * * * *

L'IMPORTANCE DE LAISSER SON NOM À LA POSTÉRITÉ

par Jacqueline Alain-Dolbec

Dès les premières recherches en généalogie, nous découvrons que nos ancêtres attachaient une grande importance au fait de donner leur nom, mais aussi leur prénom à leurs enfants. Que de générations de François, de Joseph, de Pierre, etc. Si un garçon décédait en bas âge, on donnait le même prénom au garçon suivant, parfois jusqu'à trois fois, pour qu'enfin un fils vive en portant le nom et prénom du père. La mère aussi voulait une fille s'appelant Catherine ou Marie selon son propre prénom. On comprend tout le prix que peut valoir le fait de laisser sa marque en terre nouvelle, défrichée et bâtie avec tant de sacrifices et d'efforts.

Malheureusement la femme qui arrivait en Nouvelle-France ne pouvait que léguer un prénom. Combien de patronymes sont ainsi disparus. Pourtant cette femme laissait un grand héritage en donnant naissance à la première génération née en terre canadienne et de laquelle nous sommes des descendants directs.

En remontant la lignée maternelle, tel que démontré par Monsieur Pierre-Yves Dionne, dans

L'Ancêtre, Vol.20, N° 5, p. 199, c'est une façon merveilleuse de retrouver nos vraies racines. Ainsi tout en portant le nom de leur père, les femmes peuvent aussi prendre le nom de la première femme de leur lignée maternelle directe.

Prenons exemple de ma généalogie; le patronyme de mon père étant Alain, j'ai remonté l'ascendance directe jusqu'à Simon Alain, arrivé en 1664 et qui épouse Jeanne Maufay. Mais sauf ma mère, toutes les épouses de ces Alain sont étrangères à ma propre lignée maternelle. Je possède la lignée de mon grand-père Alarie, côté maternel. Mais j'ai cherché ma lignée maternelle. Partant de ma mère, de ma grand-mère maternelle et remontant ainsi de fille en mère, j'ai trouvé ma véritable ancêtre maternelle, Louise Faure, arrivée en 1668. Elle épousa Pierre Gagné, mais c'est le patronyme Faure qui doit descendre jusqu'à moi par les femmes. Je souhaite que plusieurs généalogistes y songent sérieusement. Il n'y aurait aucun bouleversement à la généalogie traditionnelle sauf un ajout de taille quand nous recherchons notre appartenance.

* * * * *

L'ATTESTATION DE COMPÉTENCE EN GÉNÉALOGIE AU QUÉBEC...

UN DOSSIER DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS DE GÉNÉALOGIE

par Jacqueline Faucher-Asselin *

Nature du dossier

L'attestation de compétence en généalogie est la reconnaissance officielle de la compétence ou de la capacité d'un individu pour effectuer des recherches dans le domaine de la généalogie. Elle est gérée par le Bureau québécois d'attestation de compétence en généalogie, le BQACG, mis en place le 28 mai 1991 par la Fédération québécoise des sociétés de généalogie qui en assume aujourd'hui la responsabilité et le fonctionnement.

Historique du dossier

Le dossier d'attestation de compétence au Québec ne date pas d'hier, puisqu'il en était déjà question en 1976, donc avant même la fondation de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie. (1-P.V. 21 mars 1981-FSHQ)

L'amorce véritable des discussions sur le sujet remonte à décembre 1980, alors que les intervenants en généalogie et en histoire du nord-est de l'Amérique du Nord recommandent entre autres à la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada, tenue au Vermont, que "la généalogie soit reconnue comme profession" et que l'on s'entende "sur un moyen d'accréditation des chercheurs". (1)

Dès lors, le Conseil de généalogie de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec se penche intensément sur le dossier. Ce Conseil de généalogie était formé de délégués des sociétés de

généalogie regroupées dans cette Fédération pour mieux se concerter dans le développement de la généalogie et pour faire valoir leurs besoins aux dirigeants de cette Fédération.

Aussi la résolution de mise en place d'un processus d'accréditation des chercheurs est reprise à la Rencontre des peuples francophones en juillet suivant, demandant aux Archives nationales du Québec de mettre sur pied un système de chercheurs-pigistes en collaboration avec la Fédération des sociétés d'histoire du Québec. (3)

C'est ainsi que le généalogiste des A.N.Q., Monsieur Raymond Gingras, demandait aux sociétés de généalogie de fournir des noms de chercheurs. (4)

Après quelques réunions et des consultations auprès de Monsieur Patrick Chevassu, président de la Chambre syndicale des généalogistes français (6) et de M. Neil D. Thompson du Board of Certification of genealogists de Washington (7), les délégués du Conseil de généalogie ont adopté un premier projet d'accréditation des chercheurs en mai 1982. (5)

Une fois la version finale déposée (8), le dossier fut soumis à l'Office des professions du Québec (9) en même temps que le Conseil demandait aux sociétés de généalogie des noms d'érudits généalogistes. En mai 1985, un total de 42 généalogistes étaient accrédités et on les désignait généalogistes émérites. (11 à 14) En principe, la

* Conférence présentée devant des membres de la Société de généalogie de Québec le 18 janvier 1995.

Ce texte * de conférence a été préparé par Madame Jacqueline Faucher-Asselin pour la Fédération québécoise des sociétés de généalogie, dans le cadre d'un programme de promotion de l'attestation de compétence du BQACG. Cette conférence a été inaugurée par l'auteure le 9 avril 1994, au Congrès du 25^e anniversaire de la Société de généalogie des Cantons de l'Est à Sherbrooke.

Les numéros de références entre parenthèses renvoient au rapport de M. René Beaudoin "Dossier d'accréditation des généalogistes 1980-1985", déposé aux archives de la FQSG en janvier 1988.

procédure prévoyait qu'une fois ces généalogistes émérites reconnus, on les réunirait pour former un premier jury de quinze juges et amorcer de cette façon le mécanisme d'accréditation. (15) La réunion n'a jamais eu lieu faute d'argent (16) ou de temps (17).

Pour sa part, l'Office des professions ne privilégiant pas l'intervention de l'État dans ce domaine, en référait plutôt au Ministère des institutions financières. Il n'y eut pas de suite.

Entre temps, l'Institut généalogique des Provinces Maritimes, intéressé par le sujet, entrait en contact avec le Conseil de généalogie en février 1984. (12)

Comme on peut le constater, la France (6), les États-Unis (7) et également l'Angleterre (6) et les Provinces Maritimes du Canada (12), avaient donc à l'époque une certaine longueur d'avance sur le Québec dans le domaine de l'attestation de compétence en généalogie et le Conseil de généalogie a pu dès lors profiter de leur expertise.

Comme le rappelait Monsieur René Beaudoin dans son rapport déposé en janvier 1988, tous les dossiers du Conseil de généalogie incluant celui de l'accréditation des chercheurs ont été mis en veilleuse durant l'année 1984-85, pour préparer les règlements généraux de la nouvelle Fédération québécoise des sociétés de généalogie. Cette Fédération fondée en 1984, a en premier lieu reconnu les généalogistes émérites agréés par l'ancien Conseil de généalogie de la FSHQ.

Comité d'étude sur l'attestation de compétence en généalogie

Ce n'est que le 15 novembre 1987 que, sous la présidence de M. René Beaudoin, la FQSG réactive le dossier d'accréditation des généalogistes que l'on appellera désormais "attestation de compétence en généalogie" décision faisant suite à une consultation auprès de l'Office de la Langue Française.

Le Conseil d'administration de la FQSG me chargeait de former un Comité d'étude sur l'attestation de compétence en généalogie. Le mandat spécifique du Comité consistait à préparer les documents et les procédures nécessaires à l'amorce du processus d'attestation et de les soumettre au Conseil d'administration pour approbation.

C'est comme responsable de ce Comité qu'en février 1988, j'invitais les sociétés de généalogie membres de la FQSG à désigner parmi leurs membres, des délégués pouvant être choisis soit parmi les 42 généalogistes déjà accrédités dits émérites, ou encore tout membre ayant une bonne connaissance de la recherche généalogique et disponibles pour les travaux de ce Comité. Le 31 mars suivant, le Comité formé de onze membres abordait l'étude du dossier en se basant évidemment sur les principes d'agrément déjà retenus par le Conseil de généalogie de la FSHQ. D'ailleurs, cette table de concertation du Conseil de généalogie continue toujours de jouer le même rôle dans la Fédération québécoise des sociétés de généalogie. Le Comité d'étude sur l'attestation de compétence était formé de :

Jacqueline Faucher-Asselin, Sillery, responsable du Comité à la FQSG; Victorien Bouchard, Alma; S.G. du Saguenay; René Bureau, Québec, S.G. de Québec; Robert Chartrand, Hull, S.G. de l'Ou-taouais; Richard L. Fortin, N. Hampshire, F.F.A.G.H.S.; Léo-Paul Landry, Mont-Carmel, S.G. Mauricie-Bois-Francs; Michel Langlois, Québec, Centre A.N.Q. (Québec); Marius Laporte, Joliette, S.G. de Lanaudière; Eve Beaugregard-Malak, Montréal, S.G. canadienne-française; Sauveur Talbot, Sherbrooke, S.G. des Cantons de l'Est; J.E. Smith, Pointe-Claire, Quebec Family History Society.

Après sept rencontres des membres du Comité et plusieurs consultations téléphoniques dans le milieu des chercheurs, je présentais au nom de ces derniers au Conseil d'administration et au Conseil de généalogie du 28 octobre 1989, tous les projets de documents nécessaires à la mise en place du *Bureau québécois d'attestation de compétence en généalogie* (B.Q.A.C.G.). Je recommandais en même temps de former officiellement le bureau provisoire tel que prévu dans les structures, en y proposant pour en faire partie, à la suggestion des membres du Comité, M. Léo-Paul Landry, M. Michel Langlois et Mme Ève Malak qui, cette dernière, sous réserve de sa disponibilité au moment venu, a été remplacée par M. Marcel Fournier.

Le dépôt final des quatorze documents bonifiés par les commentaires des sociétés de généalogie membres qui les ont préalablement analysés, ont été approuvés par le CA et par le Conseil de généalogie le 9 juin 1990. En voici la liste :

- #1- Mandats du Bureau et du Conseil exécutif
- #2- Structure du Bureau permanent
- #3- * Structure du bureau provisoire
- #4- Procédures d'attestation de compétence
- #5- Catégories et critères de compétence
- #6- Les preuves de compétence
- #7- Grille d'évaluation des critères de compétence
- #8- Formulaire d'inscription
- #9- Dépliant d'information du BQACG
- #10- * Avantages de l'agrément
- #11 - Statut du généalogiste émérite
- #12- * Tarification suggérée pour services de recherche ou de cours
- #13- * Carte d'attestation de compétence
- #14- * Évaluation orale des candidats

Les documents précédés d'un astérisque * sont des dossiers internes au BQACG, donc ils ne sont pas fournis aux candidats avec les autres documents acheminés lors de la demande du formulaire officiel.

Le Bureau provisoire (BQACG)

La première rencontre des trois membres précités du Bureau provisoire a eu lieu en août 1991 pour procéder à la distribution et à l'analyse des dossiers des six premiers généalogistes en vue de leur attestation. Cette rencontre a lieu de façon régulière deux fois par année, en mai et en novembre.

Jusqu'à présent, seize généalogistes ont été agréés : huit MGA, cinq GRA et trois GFA.

Le Bureau permanent

Dans les structures de la formation du Bureau permanent, il était prévu qu'aussitôt que cinq maîtres généalogistes seraient agréés par le Bureau provisoire, le Conseil d'administration procéderait à la nomination de ces derniers pour devenir juges du Bureau devenu alors permanent.

Au fur et à mesure de l'agrément d'autres maîtres généalogistes, le CA élargira ensuite le nombre de juges membres du Bureau jusqu'à quinze et désignera parmi ces juges un président, un vice-président et un secrétaire-trésorier qui formeront les membres de l'exécutif du BQACG. C'est alors seulement que le Bureau deviendra officiellement permanent et adoptera par la suite les règles de fonctionnement prévues.

Je vous fais remarquer que les procédures d'attestation de compétence du Bureau provisoire sont exactement les mêmes que celles du Bureau permanent, et que l'étude des dossiers est confiée à trois juges dans les deux cas, même si la rotation des juges est restreinte tant que les quinze prévus ne seront désignés.

Les objectifs et les avantages de l'attestation de compétence

La raison majeure qui déclencha le besoin d'accréditer les chercheurs en généalogie, et dès 1976 il en était question, découlait de deux idéologies opposées : "il ne se fait pas de bons généalogistes" et "il y a de meilleurs généalogistes" (1); donc on a voulu identifier la compétence à divers niveaux, objectif que le BQACG a retenu.

En 1981, les conditions d'accès des chercheurs dans les centres d'archives renforçaient ce besoin d'accréditation. On veut une plus grande accessibilité aux archives en région, une politique d'accès, des archives inventoriées, un meilleur traitement des demandes de recherche par l'établissement d'un système de chercheurs-pigistes dans les centres d'archives (3).

De plus, on veut définir le comportement professionnel des généalogistes dans un code d'éthique que ce dernier sera appelé à signer (4). Ce code d'éthique est actuellement en révision.

Ainsi plusieurs motifs sont à la source de la création du Bureau québécois d'attestation de compétence en généalogie. Ces raisons d'être deviennent dans les faits des avantages importants et pour le chercheur et pour l'épanouissement de la science de la généalogie qui devient de plus en plus populaire au Québec.

Les adeptes de la recherche généalogique se multiplient au même rythme que les demandes de recherches qui viennent de partout. L'absence de critères de compétence dans le domaine rend particulièrement difficile la tâche de répondre à ces demandes avec objectivité.

Des énergies sont souvent gaspillées par plusieurs de ces nouveaux adeptes qui ignorent le support éducatif que des spécialistes pourraient leur apporter afin de leur éviter les piétinements du débutant.

L'attestation de compétence en généalogie répondra donc à ces besoins et s'avère nécessaire pour :

- mesurer et reconnaître les compétences des généalogistes qui désirent être évalués en vue de parfaire leur formation, ou pour leur simple satisfaction personnelle;
- identifier la nature des compétences des chercheurs dans ce domaine;
- repérer les spécialistes en généalogie pour répondre aux besoins de personnes ou de groupes désireux de recevoir de la formation soit par tutorat ou par des cours;
- améliorer la compétence des généalogistes qui comptent pour plus de 80 % de la clientèle des centres des Archives nationales du Québec;
- faire connaître les généalogistes agréés et les référer dans les divers milieux pour effectuer les nombreuses demandes de recherches (A.N.Q., associations ou sociétés de généalogie ou d'histoire, associations de familles, études de notaires, centres d'archives ou de recherche nécessitant l'expertise de généalogistes, etc.);
- accélérer la recherche généalogique en développant le professionnalisme de l'activité généalogique au Québec;
- donner plus de crédit aux recherches généalogiques en général et protéger le public qui demande de tels services;
- permettre aux généalogistes agréés d'identifier la nature de leur compétence en ajoutant à leur nom les initiales M.G.A. ou G.R.A. ou G.F.A. selon le cas.

Les catégories d'attestation

Le BQACG a voulu permettre à tous les généalogistes l'opportunité de faire confirmer leur compétence dans le domaine de la recherche généalogique. La compétence peut être reconnue à trois niveaux : le généalogiste de filiation (GFA), le généalogiste recherchiste (GRA) et le maître généalogiste (MGA).

Les procédures d'attestation de compétence

La première opération consiste à faire la demande à l'adresse postale de la FQSG, à l'attention du BQACG, du formulaire d'inscription officiel prévu pour présenter une demande d'agrément et à y joindre un chèque au montant de 10 \$.

Ceci constitue dès lors l'ouverture du dossier d'un candidat identifié au numéro inscrit sur le formulaire numéroté et fourni en deux exemplaires par le Bureau qui y joindra en même temps tous les documents d'information relatifs à l'attestation. L'original est acheminé au BQACG et le candidat conservera la copie.

Vient ensuite la préparation et la présentation de votre dossier au BQACG à la même adresse postale de la Fédération. Il y a deux sessions par année : pour la session de mai, les dossiers devront être déposés avant le 1^{er} février, et pour la session de novembre, avant le 1^{er} septembre.

Le dossier d'un candidat doit être présenté en trois exemplaires (pour les trois juges) et accompagné d'un chèque de 50,00 \$, quel que soit le choix de la catégorie de compétence.

Le Bureau accuse réception de la demande au candidat et l'avise d'une date limite pour l'étude de son dossier. Le président du Bureau désigne les trois juges qui procéderont à l'étude du dossier et en distribue un exemplaire à chacun pour étude individuelle, pour ensuite en soumettre un rapport écrit basé sur la grille d'évaluation. Le candidat est alors informé de la date d'entrevue avec les trois juges, s'il y a lieu de compléter l'analyse du dossier par une évaluation orale, après quoi ils rendront ensuite leur verdict final au président du Bureau en remettant un rapport écrit condensé de l'évaluation des trois juges.

Le Bureau avise le candidat de son attestation dans la catégorie du choix du candidat et l'invite à compléter à partir du dépôt de 50,00 \$, les frais inhérents à cette attestation selon la catégorie : à 75,00 \$ pour le GFA, 100,00 \$ le GRA, et 125,00 \$ le MGA. Sur réception du paiement, le Bureau remettra la carte de compétence au candidat.

Enfin, le candidat est invité à recevoir officiellement son certificat d'attestation de compétence lors du Colloque annuel de la Fédération.

Si le candidat est refusé dans la catégorie de son choix, le Bureau l'invitera à accepter l'agrément dans une autre catégorie ou encore à parfaire sa compétence afin de présenter une nouvelle demande un an après la date de cet avis. Dans ce dernier cas, un remboursement de 30,00\$ sur le dépôt de 50,00 \$ sera effectué au candidat. La balance de 20,00 \$ étant retenue pour les frais d'administration et d'étude du dossier.

Les frais exigés pour l'agrément sont liés aux coûts de gestion du Bureau qui doit s'autofinancer dans son fonctionnement.

Le dossier d'un candidat demeure confidentiel et seul ce dernier peut, s'il le désire, obtenir du président du Bureau la consultation du rapport d'évaluation condensé, lequel garde l'anonymat des trois juges préposés à l'analyse du dossier.

Les catégories, les critères et les preuves de compétence

Plus de 70 généalogistes ont jusqu'à présent fait auprès du BQACG de la Fédération, la demande de leur formulaire officiel et de tous les documents d'information nécessaires en vue de l'attestation de leur compétence en généalogie. Seulement 25 d'entre eux ont présenté un dossier. A-t-on peur d'aller plus loin?

Plusieurs nous ont fait part de commentaires qui se résument toujours à ceci : en particulier la difficulté d'autoévaluation du candidat, les critères trop exigeants attachés aux catégories ou encore trop détaillés, la complexité de préparation de leur dossier, l'absence de preuves tangibles de leur compétence. C'est au niveau des preuves et de l'autoévaluation que les problèmes semblent se situer vraiment.

Ces réactions sont tout à fait normales, et on peut facilement les admettre, sans toutefois se laisser prendre pour autant à en faire un mystère.

C'est vrai, la liste des critères est longue, les points d'évaluation requièrent des minimums élevés de compétence, les preuves à fournir ne sont pas toujours évidentes et plusieurs semblent pris de

panique. Mais tout cela était prévu, puisqu'on parle aussi d'une évaluation orale qui pourra combler ces lacunes au besoin. Rassurez-vous, les membres du Comité d'étude sur l'attestation de compétence ont eux aussi connu ces réactions, et ont tenu malgré tout à conserver ces minimums d'exigence afin de donner une valeur sûre aux attestations qui seront délivrées aux généalogistes du Québec. C'est une question de crédibilité.

Depuis la mise en œuvre du BQACG, un seul des critères a fait l'objet d'une modification. Le candidat devait être membre d'une société de généalogie elle-même membre de la FQSG. L'assemblée générale de mai 1992 a souhaité que l'attestation de compétence soit accessible aux membres de toute société de généalogie, que cette société soit membre ou pas de la FQSG, pourvu que ce soit une société de généalogie québécoise reconnue. Le Conseil d'administration et le Bureau ont acquiescé à cette demande.

La préparation d'un dossier et l'autoévaluation du candidat

Il s'avère donc important de démystifier la préparation d'un dossier en vue de l'attestation des compétences d'un généalogiste.

Une première lecture générale des documents s'impose à la base pour bien en comprendre le processus.

En deuxième lieu, le candidat analyse en profondeur les catégories de compétence, les critères, les preuves de compétence et les grilles d'évaluation qui s'y rapportent, les analysera uniquement pour ce qu'ils sont, sans chercher aucunement à s'y situer personnellement, mais plutôt un peu comme s'il avait déjà participé à la rédaction de ces documents. Cette façon de procéder fait toute la différence et exclut la panique qui peut survenir facilement à l'énumération des exigences. Ainsi, le candidat en retiendra une vision plutôt globale.

En troisième lieu, le candidat fermera ces documents et sans s'y référer, fera le tour objectivement de ses expériences et de ses réalisations dans le domaine de la recherche généalogique, puis il en prendra note. Le candidat obtiendra un bilan spontané qui lui permettra de se situer assez facilement dans l'une des trois catégories de compétence.

Dans une quatrième étape, le candidat reprendra à nouveau les documents décrivant les critères, les grilles d'évaluation et les preuves de compétence de chacune des catégories, mais en commençant par ceux du généalogiste de filiation, puis du chercheur et enfin du maître généalogiste, et il notera bien les exigences qu'il rencontre au fur et à mesure et si sa compétence rencontre aussi les minimums requis dans les grilles d'évaluation. Vous aurez alors la surprise de constater qu'en faisant le premier exercice du bilan de vos compétences sans l'aide des critères, vous aviez oublié de noter divers aspects de vos compétences au point même de devoir changer de catégorie. Cela explique les raisons d'être de tant de détails dans l'énumération des critères; les objectifs sont atteints : c'est pour vous aider à analyser tous les aspects de votre compétence et ainsi à mieux vous auto-évaluer.

Vous êtes maintenant prêt à préparer votre dossier. La façon la plus simple et la plus claire de présenter un dossier est de préparer un texte reprenant les grandes lignes de chacun des critères exigés dans la catégorie de votre choix et d'en justifier clairement votre compétence, référant chaque fois s'il y a lieu, aux preuves que vous fournirez avec ce bilan.

Procédons ensemble à l'exercice d'une mise en situation pour le cas d'un généalogiste de filiation.

Un procédé simple pour le candidat et qui rendra la tâche facile pour les juges du Bureau sera d'extraire les huit critères généraux exigés pour la compétence d'un généalogiste de filiation et les commenter afin de justifier et faire valoir votre compétence dans chacun de ces critères. En vous basant également sur les preuves de compétence tangibles que vous êtes en mesure de fournir, vous ferez référence aux annexes numérotées qui seront vos preuves de compétences. Voyons ce que cela peut donner :

Mode de présentation d'un dossier

Définition de mes compétences comme généalogiste de filiation par M. ou Mme ..XX..

1- doit avoir suivi un cours d'initiation à la généalogie ou l'équivalent par tutorat :

Je m'adonne à la généalogie depuis 19XX et c'est telle personne qui m'y a initié.

J'ai suivi tel cours d'initiation en généalogie de xx heures donné par M. ou Mme ...X... en 1980, et je joins sa lettre le confirmant (annexe 1)

ou ce dernier m'a donné l'équivalent comme tuteur de recherche ou conseiller et je joins sa lettre le confirmant et spécifiant la nature de l'aide reçue. (annexe 1). Si ce M. ou Mme ..X.. est décédé, vous pouvez le faire confirmer par une autre personne qui serait en mesure de le faire, ou fournir les notes de cours ou le contenu du cours que vous en avez reçu.

ou j'ai initié telle(s) personne(s) aux méthodes et solutions inhérentes aux problèmes d'établissement de filiation avec lettre d'appui jointe en annexe 1

ou j'ai acquis mes connaissances de façon autodidacte.

2- doit connaître les méthodes de recherches pour établir une lignée directe et un tableau d'ascendance :

Depuis 19XX, j'ai dressé quelques XXX lignées patronymiques ou autres dont la mienne et dont je joins un ou des exemplaires en annexe 2. J'ai aussi complété un ou des tableaux généalogiques remontant au XVII^e siècle et dont je joins un exemplaire en annexe 3.

3- doit connaître les méthodes de classification :

En raison de tels avantages pour les uns par rapport à tels inconvénients pour d'autres, j'ai choisi tel type de fiche pour la saisie, telle méthode de classification et tel tableau pour l'établissement des filiations (spécimens en annexe 4 et 3).

4- doit connaître les sources principales imprimées et leur utilisation :

Je suis en mesure d'expliquer les spécificités de contenu et d'utilisation des différents instruments de recherches qui facilitent et accélèrent l'établissement de filiations, cela pour les avoir exploités au cours de mes recherches.

Références aux ouvrages suivants :

- 4.1 traités et guides généalogiques;
- 4.2 fichiers généalogiques;
- 4.3 les répertoires du "Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal" (P.R.D.H.U.M.);
- 4.4 dictionnaires généalogiques;
- 4.5 répertoires de naissances, de mariages et de décès;
- 4.6 répertoire des registres d'état civil catholiques et des toponymes populaires du Québec, (Roland Grenier);
- 4.7 bibliographie annotée d'ouvrages généalogiques au Canada (de K. Mennie-de Varennes);
- 4.8 ouvrages généraux relatifs aux Acadiens, Allemands, Irlandais, Anglais et autres;
- 4.9 ouvrages d'autres dénominations religieuses;
- 4.10 ouvrages sur la paléographie.

5- doit être en mesure de solutionner les problèmes inhérents à la confection de lignées ancestrales :

J'ai eu ou je n'ai pas eu l'occasion de me buter à tous ou à certains problèmes énumérés ici; je connais des méthodes pour arriver à les solutionner, de même que les sources autres que les documents habituels utilisés pour établir les filiations et je serais en mesure de vous les exposer lors de l'évaluation orale de mes compétences.

ou

j'ai participé à tel projet collectif de tel organisme ou j'ai eu à résoudre des problèmes de lecture ou autre, avec lettre à l'appui de cet organisme jointe en annexe 5.

Références aux problèmes suivants :

- 5.1 difficultés de lecture des documents manuscrits;
- 5.2 surnoms;
- 5.3 acte inexistant;
- 5.4 changement de noms et de prénoms;
- 5.5 erreur dans les manuscrits;
- 5.6 absence d'information;
- 5.7 erreur de date;
- 5.8 inversion de nom, etc.

6- doit avoir établi sa propre lignée patronymique:

Ma lignée patronymique est jointe en annexe 6

7- doit avoir rempli un tableau d'ascendance remontant au XVII^e siècle :

Ce tableau d'ascendance est joint en annexe 3.

8- doit obligatoirement être membre d'une société de généalogie québécoise reconnue et conserver ce statut pendant la durée de l'attestation de compétence :

Je suis membre de telle (s) société (s) de généalogie depuis 19XX et je joins copie de ma carte de membre pour l'année en cours, en annexe 7.

Résumé

On procédera de la même manière pour présenter un dossier de généalogiste recherchiste ou celui d'un maître généalogiste.

Il est bon de rappeler que l'évaluation orale du candidat permettra de compenser l'absence de preuve ou compléter des preuves insuffisantes pour confirmer sa compétence en généalogie.

En résumé, un dossier de présentation comprendra donc les items suivants :

- la lettre de présentation (qui fera aussi la nomenclature des items suivants)
- le formulaire officiel de demande d'agrément
- le bilan de compétence découlant des critères
- le curriculum vitae
- une copie dûment signée du code de déontologie (actuellement en révision)
- les annexes énumérées dans le bilan et numérotées comme telles
- un chèque de 50,00 \$.

Tout doit être fourni en trois exemplaires. Toutefois, dans le cas d'un grand tableau généalogique, l'original pourra être soumis seul, ou en trois exemplaires sous format réduit, ou en parties extraites du tableau.

De plus, si le candidat soumet des publications, articles de revues ou tout autre instrument de recherche qu'il a produits, comme dans le cas d'un

maître généalogiste ou d'un chercheur, il en fournira le plus tôt possible trois exemplaires ou à défaut, en référera les lieux de consultation au Bureau. De toute façon, tous les documents que le candidat souhaitera récupérer lui seront remis après l'étude de son dossier.

Il est recommandé de conserver une copie complète de sa demande.

La reconnaissance de l'attestation

Le BQACG, la FQSG et ses sociétés de généalogie ont un rôle important à jouer dans la promotion de l'attestation de compétence en généalogie et ils en ont été les premiers véhicules d'information. Il en est question dans tous les numéros du bulletin INFO-GÉNÉALOGIE qui est distribué aux chercheurs par les sociétés de généalogie dont ils sont membres; la liste des généalogistes agréés annuellement y est publiée. Un dépliant d'information est distribué dans divers centres de recherche. La liste complète des généalogistes agréés est mise à jour et acheminée automatiquement à quiconque en fait la demande auprès de la Fédération.

Comme je le disais au moment de présenter les documents du Comité au Conseil d'administration, une fois le BQACG en place, il restera beaucoup à faire pour mieux faire connaître l'attestation de compétence et en promouvoir la valeur auprès des représentants des différents centres d'archives non seulement au Québec, mais aussi hors Québec.

Au moment de l'approbation des documents sur l'attestation de compétence lors du premier Colloque de la Fédération en décembre 1990, des participants ont manifesté leur crainte à l'effet que l'agrément pourrait éventuellement entraîner pour les chercheurs non agréés des limites d'accès à différents centres d'archives.

Bien qu'une accessibilité privilégiée pour certains chercheurs et limitée pour d'autres ait déjà été avancée dans les premiers principes d'agrément approuvés par le Conseil de généalogie de la FSHQ en juin 1983, ce principe d'accès privilégié a été entièrement rejeté par les délégués des sociétés de généalogie des années 1990 et ce rejet d'accès privilégié devint conditionnel à la mise en place de l'attestation de compétence par la FQSG, qui s'est formellement engagée à s'y conformer.

Rien n'empêche toutefois la Fédération, au contraire, de négocier auprès des représentants de tous les centres de recherche utiles aux généalogistes, des accès ou des facilités d'accès pour l'ensemble des chercheurs sans égard aux niveaux de compétence. C'est ce qu'elle fait par exemple présentement auprès de la Direction de l'état civil pour défendre l'accès aux informations nécessaires à l'établissement des filiations, dans le cadre de la mise en vigueur du nouvel État civil du Québec en janvier 1994. Bien sûr plus les généalogistes seront reconnus comme des chercheurs compétents et se comporteront comme tels, partout les négociations seront facilitées d'autant. C'est une question de crédibilité et de professionnalisme.

Ne perdons pas de vue que le but premier de l'agrément se situe fondamentalement dans le fait d'assurer une meilleure crédibilité des recherches généalogiques par la reconnaissance des compétences de divers niveaux dans le domaine, puis de susciter et de favoriser l'acquisition de telles compétences.

Le Bureau québécois d'attestation de compétence en généalogie et la Fédération comptent sur vous tous, généalogistes du Québec, pour répondre à ces objectifs.

Liste des généalogistes agréés par le

Bureau québécois d'attestation de compétence en généalogie (BQACG) de la Fédération

Maîtres généalogistes agréés (MGA)

Beaudoin, René	C.P., 142, Champlain, QC, G0X 1C0
Faucher-Asselin, Jacqueline	1336, av. James-Lemoine, Sillery, QC, G1S 1A3
Fournier, Marcel	208, rue Vendôme, Longueuil, QC, J4L 1C2
Landry, Léo-Paul	3480, Route 157, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, QC, G0X 3J0

Pelletier, Claude E.	20, chemin du Mistral, Laval, QC, G9A 5L2
Prince, Jean	C.P. 1293, Trois-Rivières, QC, G9A 5L2
St-Hilaire, Guy	71-406, av. des pins Ouest, Montréal, QC, H2W 1S2
Tremblay, Sylvie	218, route Racette, Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3A 1P8

Généalogistes recherchistes (GRA)

Dessaint-de-St-Pierre, Marie-Ange-V., de Beauport, QC (décédée)	
Dubois, André	34, carré F.X-Lemieux, Saint-David, QC, G6W 1H2
Hébert, Joachim	de Beloeil, QC (décédé)
Ouellet-Boucher, Jeannine	395, boul. Thériault, Rivière-du-Loup, QC, G5R 3X9
Roy, Jean-Guy	258, rue Sirois, Saint-Épiphan, QC, G0L 2X0

Généalogistes de filiation agréés (GFA)

Bernier, André	1530, rue Beauregard, Longueuil, QC, J4K 2M6
Lebeuf, Bernard	2102, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy, QC, G1V 1R8
Tremblay, Noël	601-1901, boul. des Roitelets, Chicoutimi, QC, G7H 7L7

LE DROIT DU CITOYEN À LA VIE PRIVÉE : UNE PROMENADE AU FLAMBEAU DANS UNE POUDRIÈRE POUR LE GÉNÉALOGISTE

par Me Serge Bouchard **

Ce titre de conférence, un peu ronflant, exprime bien l'image de la problématique devant laquelle se retrouve le généalogiste depuis la réforme du Code civil du Bas-Canada. En effet, depuis le 1^{er} janvier dernier, le nouveau Code civil du Québec modifie notamment l'accès et la publicité des actes de l'état civil (1) et adopte un régime général de protection des renseignements personnels sembla-

ble à celui que nous connaissons dans les organismes publics. Ces modifications législatives ont une incidence directe sur la recherche généalogique.

Le but de cette conférence est d'examiner certaines pratiques des sociétés de généalogie telles la diffusion de bottins d'adresses de chercheurs, la constitution de banques de données généalogiques

** L'auteur remercie la précieuse collaboration de Mme Jacqueline Faucher-Asselin pour ses commentaires et critiques.

Me Serge Bouchard est avocat associé et membre du secteur des relations du travail chez Pothier Delisle, société d'avocats en nom collectif. De plus, il est conseiller en relations de travail et membre de la Corporation des conseillers en relations industrielles.

À titre de généalogiste, il s'est intéressé à la famille de l'ancêtre Nicolas Bouchard, arrivé au Québec au XVII^e siècle et John Fraser, arrivé au Québec au XVIII^e siècle. Au cours des dernières années, il s'est particulièrement intéressé à la question du droit à la vie privée et à la déontologie chez les généalogistes.

en regard du droit du citoyen à sa vie privée depuis la réforme.

La généalogie : est-ce un acte d'indiscrétion?

La généalogie au Québec a connu une expansion spectaculaire au cours des deux derniers siècles. Jadis, la recherche de ses origines n'était qu'une technique de vanité pour la haute société. Maintenant, on fait aussi bien la généalogie d'un prince que celle de son écuyer. Il est vrai que les généalogistes qui ont le feu sacré ne se contentent plus d'accumuler des noms, des lieux et des dates, de construire des tableaux d'ascendance : ils se sont faits progressivement historiens de leurs propres familles puis, explorateurs des espaces sociaux créés par les Québécois de souche. Lorsque le généalogiste reconstitue une famille à partir de différentes données généalogiques, il peut établir des interrelations à caractère personnel. Il n'est pas surprenant, tel que le mentionnait Me Jean Goulet (2), professeur à l'Université Laval, que certains considèrent la généalogie comme un acte d'indiscrétion :

Il n'est pas certain que tout le monde considère acceptable qu'un pur étranger puisse s'immiscer dans l'historique de ses origines, l'intégrer dans une structure et en faire le sujet involontaire d'un ensemble informationnel qu'il n'a pas demandé. De plus, la situation pourrait devenir embarrassante dans le cas où les paternités officielles et biologiques ne concorderaient pas et où des divulgations imprudentes pourraient donner lieu à des poursuites devant les tribunaux.

C'est donc dans ce contexte de discrétion et de silence que le législateur est intervenu le 1^{er} janvier dernier pour réformer le droit à la vie privée.

Le droit à la vie privée : une définition

Le droit à la vie privée est un concept juridique en évolution. La Cour suprême du Canada retenait récemment cette définition (3) :

La vie privée peut se définir comme le droit d'un particulier de déterminer de lui-même quand, comment et dans quelle mesure il diffusera les renseignements personnels le concernant (...)

Pour l'instant, on retient de façon générale deux façons d'agir jugées incompatibles avec le droit de la vie privée. Le premier principe est le respect de la solitude ou de l'intimité du citoyen. Aucune intrusion n'est justifiable si elle a pour effet de porter un renseignement personnel à la connaissance de l'intrus. Ainsi, un généalogiste ne peut faire un arbre généalogique d'une personne légalement adoptée avec ses parents biologiques sans le consentement de ces personnes.

Le second principe repose sur le droit à l'anonymat du citoyen. C'est le droit de ne pas être identifié du public en général. En outre, le généalogiste qui publie le nom d'une personne avec la mention de la naissance hors mariage, de père ou de parents inconnus diffuse des renseignements personnels violant le droit à l'anonymat.

Avant le 1^{er} janvier 1994, il était difficile de faire des reproches au généalogiste relativement à la divulgation de renseignements personnels sur la filiation puisque les registres de l'état civil lui étaient accessibles comme à tout citoyen et ce, malgré la Charte des droits et libertés de la personne qui reconnaissait le droit à la dignité, à l'honneur, à la réputation et au respect de la vie privée. La défense du généalogiste à l'effet que l'information divulguée provenait de la publicité des actes de l'état civil lui garantissait une impunité relative (4).

La promenade au flambeau dans une poudrière débute le 1^{er} janvier 1994

Depuis cette date, le nouveau Code civil reconnaît le droit au respect de la vie privée (5), l'encadre et le régit d'une manière contraignante pour le généalogiste. D'abord, l'article 36 du Code civil donne quelques exemples de ce qui constitue une atteinte à la vie privée. Ainsi, on pourrait surprendre plusieurs chercheurs en leur disant que, peut être considéré une atteinte à la vie privée d'une personne, le fait d'utiliser sans son consentement sa correspondance, ses manuscrits ou autres documents personnels. Bien qu'il s'agisse d'un texte publié avant le 1^{er} janvier dernier, l'auteur René Jetté mentionnait dans *Traité de généalogie* que ces documents font partie des papiers de famille nécessaires à l'enquête généalogique.

Le droit à la vie privée inclut les héritiers du défunt

On avait déjà décidé que le droit à la réputation incluait celui des héritiers du défunt. Maintenant, le Code civil est clair et reconnaît que la réputation et la vie privée appartiennent au patrimoine familial et sa sauvegarde peut être même défendue au-delà du décès. Faire une ascendance d'une personne décédée n'est pas une garantie d'impunité. Ainsi, le généalogiste doit être prudent même lorsqu'il diffuse des renseignements personnels sur une personne décédée. Déjà, Me Jean Goulet notait en 1992 cette règle de prudence car il soulignait dans *L'histoire de la folie au Québec (7)*, publiée par l'auteur André Allard, chez Boréal, que personne n'était identifié par son véritable nom même quand le sujet de l'information a vécu au XVII^e ou XVIII^e siècle.

Rappelons cependant que le temps arrange toujours bien les choses. Après l'écoulement d'une certaine période de temps, certains faits personnels peuvent devenir du domaine public, c'est-à-dire accessibles à tous, s'ils sont versés aux archives aux termes de la **Loi sur les archives**. En effet, la loi prévoit qu'une archive est un document ayant une existence de plus de 75 ans. En pratique, le directeur de l'état civil verse au ministère des Affaires culturelles les registres des actes de l'état civil du Québec après une période de 90 ans. La **Loi sur le notariat** prévoit qu'un document peut devenir public si le greffe du notaire est cédé aux ministères des Affaires culturelles. Lorsque l'information traitée par le généalogiste provient de documents publics, il est très difficile alors de prétendre qu'il s'agit de la violation du droit à la vie privée. Dans le cas d'archives privées, leur publication ne pourra être effectuée sans le consentement des personnes autorisées ou dans le cadre de la **Loi sur les archives**. S'il s'agit d'archives privées non déposées aux termes de cette loi, la règle de prudence sera d'obtenir la permission de les divulguer.

La loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé : une loi du silence

Cette loi a été adoptée par le législateur afin de compléter et préciser les articles 35 à 41 du Code civil du Québec. Dorénavant, on ne peut recueillir sur autrui que des renseignements pertinents à

l'objet déclaré du dossier. De plus, il est interdit de communiquer cette information à des tiers ou d'en faire une utilisation incompatible avec l'objet déclaré pour la constitution du dossier. Aux obligations du détenteur du dossier correspondent des droits aussi pour la personne faisant l'objet du dossier. Ainsi, la personne "victime" pourra consulter son dossier, le faire rectifier, le faire reproduire à un coût raisonnable, corriger voire même supprimer un renseignement périmé. La **Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé** (ci-après appelée LPRPSP) précise la procédure pour l'exercice de la protection des renseignements personnels et les règles particulières à l'égard des renseignements personnels sur autrui qu'une personne recueille, détient, utilise ou communique à des tiers à l'occasion de l'exploitation d'une entreprise au sens du Code civil du Québec. Cette loi et le Code civil appliqués strictement peuvent constituer un frein à certaines pratiques généalogiques comme nous allons les examiner.

Qui est soumis à l'application de la LPRPSP

La loi vise deux types d'organismes : l'entreprise privée et les associations à but non lucratif. Rappelons que la **loi sur l'accès à l'information** vise les organismes publics. Pour être couvert par l'application de la loi LPRPSP, il faut être visé par la notion d'entreprise telle que définie à l'article 1525 du Code civil du Québec. Cette définition englobe toute personne physique ou morale exerçant une activité économique organisée et ce, indépendamment de son caractère commercial ou sa recherche de profit. Le concept d'activité économique organisée n'est pas défini au Code civil ni à la LPRPSP mais vise la production ou la réalisation de biens, leur administration, leur aliénation ou la prestation de service. Le généalogiste amateur qui se voit rembourser ses dépenses d'essence pour une recherche généalogique, n'est pas une entreprise car il ne met pas en œuvre suffisamment de moyens économiques pour cette activité. Au contraire, le généalogiste professionnel, celui qui donne des services contre rémunération, répond à la notion d'entreprise. Il devient soumis à la loi dès que son activité économique dépasse le simple bénévolat rémunéré pour ses simples dépenses ... De plus, la loi (8) précise que les associations ou sociétés qui détiennent des renseignements personnels sur leurs membres sont assimilées à des entreprises et soumises à cette loi.

Ainsi, la Société de généalogie de Québec est visée par la loi même si elle est une association à but non lucratif. C'est la même chose pour une association de familles. Cependant, la Fédération des sociétés de généalogie de Québec serait liée par la loi mais comme ses membres ne sont que des personnes morales (autres associations), elle échappe à la définition de renseignements personnels car ses membres ne sont pas des personnes physiques telles que nous le verrons un peu plus loin.

La notion de renseignements personnels

La notion de renseignements personnels n'est pas précisée dans la loi mais peut se définir comme le renseignement visant une personne physique et permettant de l'identifier. Pour le généalogiste, cette définition large inclut sûrement les données généalogiques constituées sur autrui telles que le nom et prénoms, la date de naissance, l'âge, le sexe, la filiation, noms des parents, etc., en autant que cette information soit sur un support matériel quelconque et non une simple affirmation verbale. Pour une association de généalogie, cette définition inclut sûrement les noms et prénoms, l'adresse, les numéros de téléphone. La loi précise de plus que le renseignement doit permettre l'identification d'un individu. En d'autres termes, l'individu doit être identifié ou identifiable. Nous verrons que cela n'est pas toujours le cas même si on joue avec des renseignements de nature personnelle, surtout au niveau des banques de données généalogiques.

Le bottin des chercheurs

Le bottin des chercheurs d'une société de généalogie répertorient le nom de ses membres, leurs adresses personnelles, leurs numéros de téléphone à la maison et au travail, le cas échéant, constitue-t-il un renseignement personnel au sens de la Loi? Poser la question, c'est y répondre. Comme une société de généalogie est un organisme visé par la loi, elle ne peut publier un bottin de chercheurs comportant des renseignements personnels sans obtenir la permission de chacun de ses membres. De plus, à compter du 1^{er} juillet 1994, elle devra, lorsqu'elle obtient l'information de la personne, lui mentionner qu'elle constitue un dossier à son sujet. Cependant, une telle exigence législative ne devrait pas freiner l'entraide entre les chercheurs puisque cette pratique pourra être maintenue si les membres

l'acceptent. Il faudra néanmoins modifier, par exemple, les formulaires d'adhésion ou de renouvellement au membership de la société de généalogie afin d'ajouter une clause autorisant cette dernière à publier l'information nécessaire à la confection des bottins de chercheurs. Bien que la loi n'exige pas un consentement écrit, il s'agit de la meilleure preuve dans les circonstances. C'est pourquoi le formulaire devrait porter cette mention. À défaut de consentement, le bottin devra être publié sans le nom de cette personne. Cependant, il n'est pas illégal pour une société de généalogie de transmettre à des tiers la liste de membres ou de les solliciter directement dans le cadre de prospection philanthropique ou commerciale. À titre d'exemple, j'ai reçu par la poste une correspondance m'invitant à acheter *La vie d'un pionnier de l'Île d'Orléans : Robert Gagnon, 1628-1703*. Mon adresse avait été obtenue par l'auteur, Mme Christiane Perron, auprès d'une société de généalogie. Je pourrais, depuis le 1^{er} juillet 1994, obtenir le droit de faire rayer mon nom de cette liste. La loi prévoit d'ailleurs que dès la première sollicitation, on doit m'informer de mon droit de retrait de la liste. Nous avons les mêmes commentaires pour la publication des listes de membres avec leurs adresses dans les bulletins des sociétés de généalogie. Ces listes ne pourront être publiées sans le consentement exprès de la personne visée.

La banque de données généalogiques

Les banques de données généalogiques ne deviennent pas illégales pour autant depuis le 1^{er} janvier 1994. Nous incluons sous la rubrique banque de données généalogiques tout instrument de recherche où les sources répertoriées sont signalées au moyen de renvois précis et sont énumérées dans un ordre facilitant le repérage. La composition minimale de ces renvois étant habituellement aux trois (3) groupes de renseignements d'identifications suivants : la date et le lieu de l'acte, le nom des deux conjoints, les noms des parents ou du précédent conjoint de chacun des conjoints. Nous incluons dans cette notion les fichiers de mariages manuscrits et les répertoires de mariages multi paroissiaux. Il convient aussi de signaler notamment le fichier Loïselle, œuvre d'Antonin Loïselle, le fichier Pontbriand, œuvre de Benoît Pontbriand et le fichier Rivest, œuvre de Lucien Rivest. Ce sont des banques de données qui ne sont pas couvertes, pour le soussigné, par la notion de renseignements personnels puisque les

personnes nommées ne sont pas réellement identifiées ou identifiables. De plus, elles ne contiennent que des renseignements publics (9). Nos propos deviennent plus nuancés dans le cas de banques de données généalogiques plus précises où la personne "fichée" est identifiée ou identifiable. Il s'agit toujours de questions de faits selon les circonstances. Plus la banque de données est constituée d'éléments précis sur l'identification de la personne, plus elle a de chance d'entrer dans la définition de renseignements personnels. Ainsi, un répertoire de baptêmes, de mariages, sépultures avec des annotations marginales d'une paroisse donnée, de Saint-Tite par exemple, la mention de la profession de chacun, des notules à caractère biographique qui indiquent l'adresse, risquent d'être inclus dans la définition de banque de données de renseignements personnels au sens de la LPRPSP.

L'essence de la LPRPSP et du Code civil du Québec est de contrôler la constitution et la communication de renseignements personnels au Québec. À prime abord, compte tenu que ce type de banques de données généalogiques comportant des renseignements personnels provenant de cette banque ne pourra être permis sans le consentement de la personne visée, pouvons-nous imaginer que la banque de données généalogiques ne pourrait plus être accessible sans qu'on obtienne le consentement de toutes les personnes vivantes y mentionnées ou de leurs héritiers? L'objectif premier était de rassurer les Québécois sur la protection de leur vie privée et au départ, les modifications faites au Code civil auraient pu se limiter à ces objectifs. Cependant, la rédaction large de la loi et le principe qu'en cas de doute la communication de renseignements est interdite pourraient nous faire croire qu'il sera difficile de faire évoluer la recherche généalogique au Québec, nous ajoutons les nuances suivantes.

Si les renseignements personnels consignés dans la banque de données proviennent de renseignements publics

Les renseignements consignés dans une banque de données et provenant de documents publics sont une exception à la loi LPRPSP et à l'article 37 C.C.Q. Ainsi, le chercheur n'a pas à obtenir le consentement de la personne pour constituer des renseignements sur cette dernière ni pour les transmettre à des tiers (10). Nous avons tenté de faire un certain inventaire des actes à caractère

public et nous croyons qu'ils comprennent au moins ceux-ci : actes de l'état civil avant le 1^{er} janvier 1994, la publication de mariages religieux, de baptêmes, les avis de décès dans les journaux, les données foncières des bureaux de la publicité des droits, les manuscrits de recensement du XVI^e siècle au XX^e siècle et tous renseignements provenant d'actes de notaires ou autres documents déposés aux archives nationales sont des renseignements à caractère public. Évidemment, le législateur a pris une expression nébuleuse en disant "si la loi l'autorise", nous croyons que la loi autorise la divulgation de renseignements de notoriété publique telle la profession, par exemple, sur le principe de l'usage répandu ou la coutume (article 1426 C.C.Q.).

Les actes de l'état civil depuis le 1^{er} janvier

La problématique est que depuis le 1^{er} janvier 1994, le registre de l'état civil ne peut être consulté sans l'autorisation du Directeur de l'état civil. Pour les renseignements tels que la filiation d'une personne découlant d'un nouvel acte fait depuis le 1^{er} janvier 1994, il nous semble que nous ne pourrions invoquer la loi LPRPSP. En effet, cette information ne peut être obtenue comme telle du Directeur de l'état civil depuis le 1^{er} janvier 1994. Cependant, l'information pourrait être divulguée si elle est transmise dans le cadre d'une entente concernant la communication de certains renseignements contenus aux registres de l'état civil à intervenir entre le Directeur de l'état civil et la Fédération québécoise des sociétés de généalogie. Néanmoins, les mêmes communications de renseignements ne devront pas porter atteinte à la vie privée et à l'intimité des personnes qu'ils concernent ni leur causer de préjudice.

Les autres renseignements

Les autres renseignements ne provenant pas de documents à caractère public sont des renseignements personnels au sens de la loi et soumis à toutes les obligations y découlant, si la personne est identifiable. Ainsi, la publication de biographies de personnes contemporaines, par exemple, sera plus compliquée si elle est faite sans autorisation. Pourtant, les généalogistes soumis à un code de déontologie auraient pu se discipliner sur cette question. Le législateur a plutôt préféré choisir l'obtention de la permission. Ainsi, une société de généalogie ne pourra communiquer des renseigne-

ments de sa banque de données qui permettent l'identification d'une personne dans une situation de divorce, de naissance, après le 1^{er} janvier 1994.

Un nouveau défi pour le généalogiste

Comme vous pouvez le constater, la réforme des actes de l'état civil et l'adoption de lois sur la protection de la vie privée constituent un défi majeur pour le généalogiste qui aura à s'adapter à un nouvel environnement législatif. De même, les sociétés de généalogie auront un contrôle rigoureux à tenir leurs dossiers de membres compte tenu de l'impact de cette loi. Nous ne pouvons nous empêcher de critiquer l'impact de cette loi relativement à la recherche généalogique. Le législateur

a cru bon dans sa sagesse d'accorder une exception à l'effet de rendre non applicable toute la loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé pour les cas de recherches journalistiques. C'est dire qu'un journaliste pourra sans problème divulguer des renseignements à caractère personnel et qu'un généalogiste ne pourra le faire. Cette manière de voir du législateur n'est pas à l'abri de critiques puisqu'elle va beaucoup trop loin. Il est possible que dans certains cas, l'information était traitée à la légère, mais le problème n'avait sûrement pas atteint l'ensemble des généalogistes du Québec. On a donc tué une mouche avec un bâton de baseball. On a créé des règles pour quelques déviants quitte à pénaliser 10 000 généalogistes du Québec.

Références

- (1) Voir conférence de Me Serge Bouchard, *Le droit à vie privée et la réforme de l'état civil au Québec*, donnée le 9 mai 1992 à la Fédération québécoise des sociétés de généalogie.
- (2) Goulet, Me Jean, *Registres généalogiques et fichiers sectoriels : légalité, obligations et contraintes*, dans les Cahiers scientifiques de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, 1992, p. 75.
- (3) *La Reine c. Duarte* (1990) 1 R.C.S. 30, à la page 47.
- (4) Voir conférence *Le droit à la vie privée et la réforme de l'état civil au Québec*, déjà citée.
- (5) Articles 3 et 35 du Code civil.
- (6) P.U.M., 1992, p. 393 et ss.
- (7) Jean Goulet, (déjà cité), page 75.
- (8) Article 96 de la loi.
- (9) Ce qui constitue une exception prévue à l'article 37 du Code civil du Québec.
- (10) Articles 6 (2) et 13 *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* et article 37 du Code civil du Québec.

COURS DE GÉNÉALOGIE

La Société de généalogie vous offre l'opportunité d'assister à un atelier d'initiation à la généalogie donné par Mme Sylvie Tremblay. Ce cours aura lieu le samedi 1^{er} avril 1995 de 10h00 à 15h30 au local 3142 du pavillon Casault, Université Laval. Il portera sur les sources généalogiques et les méthodes de recherche.

Une invitation spéciale est lancée aux nouveaux membres (aucuns frais d'inscription), ainsi qu'aux non-membres (frais d'inscription de 15,00 \$ déductibles de la cotisation annuelle de 25,00 \$). La participation est limitée à 20 personnes. Inscrivez-vous au plus tôt en téléphonant à 651-9127 aux heures d'ouverture de la bibliothèque ou en laissant le message. On vous suggère d'apporter votre lunch; il y a aussi des machines distributrices sur place pour vous accommoder.

L'ÉVÉNEMENT DE 1895

Recherche : Jacques Saintonge

La catastrophe de l'Intercolonial - Les dommages accordés aux victimes

Nos lecteurs ont encore présents à l'esprit les détails de la catastrophe du 18 décembre 1890, produite par le déraillement du convoi express de l'Intercolonial. Il serait inutile de donner de nouveau les détails. Rappelons seulement que les morts étaient au nombre de 8 et les blessés d'une soixantaine.

Les victimes et les parents des victimes ont réclamé des dommages. Voici les montants accordés :

Les morts

Alexis Dessaint (Henriette Paradis veuve)	\$3,400.00
Jérôme Beaulieu (Mme Levesque veuve)	400.00
Michel Lebel (Marie Michaud veuve)	250.00
François Gauvin (Mme F. Gauvin mère)	500.00
J.P. Blais (W. et P. Blais fils)	600.00
Mme E. Beauchemin (H.N. Beauchemin et fils)	300.00
Xavier Leclerc (Jos. Leclerc père)	100.00
Mme F. Côté (F. Côté mari)	1,200.00

Les blessés

Tancrède Dubé	200.00
Stanislas Dionne	1,250.00
Mlle J. McGorry	100.00
Dr Tanguay	200.00
B. Fuller	800.00
W. Fuller	?
E. Arsenault	150.00
Hon. T.P. Pelletier	48.17
T. Wilson	800.00
Herm. Gagnon	400.00
Abel Mignault	400.00
E. Robitaille	200.00
Mlle Léa Caron	300.00
Dr Morissette	200.00
Mme Caouette	200.00

\$11,998.17

(20 mars 1895)

Mort de M.P.E.G. Laviolette - Ancien préfet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul

M. Pierre Eustache Godefroy Laviolette, ancien préfet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, est décédé hier matin, à sa résidence, rue Saint-Denis, Montréal.

M. Laviolette est né le 1^{er} novembre 1826. Il était fils du poète Pierre Laviolette et de Marie Elmire Dumont, coseigneuse des Mille-Îles.

En 1881, cédant aux pressantes sollicitations de MM. Chapleau, Mousseau, Masson et autres hommes influents, il accepta le poste de préfet du pénitencier de St-Vincent de Paul, qu'il conserva jusqu'à la fameuse révolte soulevée par le fameux Viau et ses compagnons.

Le 31 janvier 1887, M. Laviolette donna sa démission, mais il ne perdit pas ses émoluments.

En reconnaissance de son dévouement et de sa bravoure lors de l'émeute du 26 avril 1886, le parlement adopta un bill lui assurant son salaire en entier sa vie durant.

Depuis cette épreuve, la santé de M. Laviolette a toujours été chancelante.

Il est mort d'une congestion cérébrale, après deux jours de maladie seulement.

Nos lecteurs se souviennent sans doute de cette rébellion.

Le 26 avril 1886, les détenus excités par les conseils du fameux Viau, se mirent en révolte et les conséquences furent que plusieurs détenus et gardiens furent tués.

Les troubles venaient à peine d'éclater, quand le préfet sortit de la cour et essaya d'apaiser les forçats, mais ce fut en vain, on se jeta sur lui et on lui demanda les clefs des portes, ce qui fut bravement refusé. Alors un des bandits nommé Corriveau, ayant enlevé le révolver de M. Laviolette, fit feu sur lui et le blessa dangereusement.

Les docteurs **Brousseau** et **Germain** soignèrent **M. Laviolette** qui revint heureusement à la santé. (27 mars 1895)

La fermeture à bonne heure - Une démonstration par les commis-marchands-épiciers

L'Association des commis-marchands-épiciers de cette ville, qui a pris l'initiative de mener à bonne fin le mouvement en faveur de la fermeture à bonne heure, a paradé, hier soir, dans les principales rues. Plus de deux cents membres ont pris part à la démonstration, qui a été paisible et tout à fait digne. La procession, précédée d'un corps de clairons, s'est rendue sur la place Jacques Cartier. Sur son passage s'était groupée une foule sympathique qui a chaleureusement acclamé les manifestants, prouvant par là à l'association que le sentiment public est en sa faveur.

Sur la place Jacques-Cartier, le président **M. Savard**, et quelques autres orateurs ont adressé la parole. Tous ont vivement engagé leurs amis à continuer leur travail pour obtenir la fermeture à bonne heure dans tous les quartiers de la ville.

Les manifestants se sont ensuite dispersés.

On nous informe qu'une autre démonstration semblable aura lieu prochainement et que les commis dans le commerce de marchandises sèches se joindront aux commis-marchands-épiciers afin de donner à la démonstration qu'on prépare autant d'importance que possible.

Cette campagne en faveur de la fermeture à bonne heure a obtenu de grands succès. La majorité des marchands a accédé aux désirs de leurs commis, mais il y a encore quelques récalcitrants. Ils sont peu nombreux il est vrai, mais nous nous étonnons qu'il y ait encore des marchands qui s'abstiennent à ne pas reconnaître combien est juste et raisonnable la demande des commis.

L'association des commis-marchands-épiciers ne désespère pas cependant de les convaincre et de leur inspirer des sentiments plus favorables. (5 avril 1895)

Exposition



Il y aura mardi, mercredi et jeudi, 9, 10 et 11 avril, une exposition de chapeaux, aussi un assortiment complet de nouveautés concernant cette ligne. **Madame Montminy** invite cordialement sa nombreuse clientèle et le public de venir visiter cette exposition à son magasin, 362, rue St-Joseph, St-Roch. (5 avril 1895)

Une centenaire

Christine Couthier, veuve **Millère**, est née le 18 juin 1793, quelques jours avant la Terreur. Elle aura donc bientôt cent deux ans.

Christine Millère a eu neuf enfants; six existent encore. Elle habite le petit village d'Ancey-le-Franc, canton de Vitteaux (Côte d'Or), avec ses deux filles, âgées l'une de soixante-dix-sept ans, l'autre de soixante-dix ans.

Deux siècles et demi sur trois têtes!

La centenaire d'Ancey-le-Franc est sourde et ses filles, pour se faire entendre d'elle, doivent poser la main sur son front pendant qu'elles lui parlent. Cette infirmité est la seule dont soit atteinte l'excellente vieille, qui peut aller et venir, et a conservé sa belle humeur et son bel appétit des jeunes années. (5 avril 1895)

Mort du Dr C.O. Collet

Nous avons appris ce matin avec beaucoup de regret, la mort du **Dr. C.O. Collet**, de Lévis. Il a succombé hier après-midi vers 5 heures, à St-Henri chez sa mère, à une maladie de poitrine dont il souffrait depuis quatre ou cinq mois.

Nous prions la famille en deuil d'agréer nos plus sincères sympathies. (16 avril 1895)

COURRIER DE LA BIBLIOTHÈQUE

par René Doucet

La cote des volumes est donnée entre parenthèses pour faciliter la consultation. Dans le cas de volumes sur une famille, on les trouvera dans l'ordre alphabétique du nom de famille.

Dons de volumes

- De **HENRI-PIERRE TARDIF**. Anonyme. *Tricentenaire de l'Isle d'Orléans 1679-1979*. 64 p. (2-1600 --- *Programme souvenir 250^e anniversaire de la paroisse de Kamouraska 15-17 août 1959*. (2-1031) --- *Généalogie des rois et reines de France*. (8-9440 ano) --- *La Légion royale canadienne, filiale 260*. Vol. 1, N° 1, 1994 --- **Dugas, Jean-Yves**. *Répertoire de gentils du Québec*. Commission de toponymie, dossier toponymique N° 12, 1981, 59 p. (8-9100 dug) --- *Onomastica*. N° 56, décembre 1979, 40 p. --- **American Genealogical Research Institute Staff**. *How to trace your family tree*. Dolphin Books, 1975, 191 p. (5-5000 col) --- **Benoît, Pierre**. *Martine Juillet fille du roi*. Fides, 1945, 322 p. (8-9714 ben) --- **Timbal, P.C.** *Droit romain et ancien droit français. Régimes matrimoniaux, successions, libéralités*. Dalloz, 1960, 239 p. (5-5000 tim) --- **Giffard, A.E. et Robert Villers**. *Droit romain et ancien droit français. Obligations*. Idem, 1967, 449 p. (5-5000 gif) --- **Deschênes, Gaston**. *Portraits de Saint-Jean-Port-Joli*. Éditions des Trois-Saumons, 1984, 61 p. (2-1322) --- **Bonnor, David M. et Stanley E. Mills**. *Heredity*. Prentice-Hall, 1961, 115 p. (5-5000 bon) --- **Saintonge-Poitevin, Lise**. *Code civil de la province de Québec*. Wilson et Lafleur, 1964, 598 p. (5-5000 sai) --- **Jombert, Émile**. *Memento de droit canon*. Beauchesne et fils, 1958, 189 p. (5-5000 jom)
- De **JEAN-JACQUES LAPERRIÈRE**. Anonyme. *Album souvenir des fêtes du 50^e anniversaire de la paroisse du Très-Saint-Sacrement de Trois-Rivières 1926-1976*. 1976, 104 p. (2-4302) --- *Fastes trifluviens*. Société Saint-Jean-Baptiste de Trois-Rivières, 1931, 43 p. (2-4302) --- *Maurice Duplessis grand canadien*. 1948, 32 p. --- *Séminaire Saint-Antoine de Trois-Rivières 1946-1947*. 67 p. (2-4302) --- *Trois-Rivières province de Québec, Canada*. 1963. --- *Les jouets dans l'univers de l'enfant 1800-1925*. Musée du Québec, 1977, 80 p. (8-3000 ano) --- *Un siècle au service de la jeunesse trifluviennne*. *L'Académie de La Salle et l'œuvre des Frères des Écoles chrétiennes 1844-1944*. 1944, 191 p. (2-4302) --- **Côté, Jacques**. *Saint-François Île d'Orléans*. Éditions Saint-Yves, 1979, 116 p. (2-1601) --- **Désautels, Yvon**. *Les coutumes de nos ancêtres*. Éditions Paulines, 1984, 55 p. (8-3000 des)
- De **LISSETTE GAMACHE**. **Darsy, F.I.** *Gamache et ses seigneurs*. Duval et Herment, 1854, 234 p.

Dons d'associations de familles

À moins d'indication contraire, l'adresse des associations de familles est :
C.P. 6700, Sillery (Québec), G1T 2W2.

- **Association des Mercier d'Amérique du Nord**. *Le Mercien*. Vol. 10, N° 4, automne 1994. --- **Association des descendants de Lazare Bolley inc.** C.P. 214, Rouyn-Noranda (Québec), J9X 5C3. *Le Bolley*. N° 9, décembre 1994. --- **Association des Tremblay d'Amérique**. *La Tremblaie*. Vol. 15, N° 3, décembre 1994. --- **Association des Boutin d'Amérique inc.** *Le Journal, des Boutin d'Amérique*. Vol. 6, N° 2, décembre 1994. --- **Association des Lacombe inc.** 2266, de Mexico, Laval (Québec) H7M 3C9. *La voix des Lacombe*. Vol. 8, N° 4, décembre 1994. --- **Association des familles Dubois inc.** *Le Boisé*. N° 27, janvier-mars 1995. --- **Association des familles Cliche inc.** *Les Cliche*. Vol. 8, N° 2, décembre 1994. --- **Association des familles Nau**.

58, place Radisson, Repentigny (Québec), J6A 4V1. *La Voix des Nau*. Vol. 1, N° 1, automne 1994. --- **Association des Chouinard d'Amérique du Nord**. *Entre Nous*. Vol. 16, N° 3, décembre 1994. --- **Association des familles Poulin inc.** *Poulinfo*. Vol. 4, N° 1 à 4, avril à décembre 1994. --- **Association des Morin d'Amérique**. *Le Morinfo*. N° 12a, décembre 1994. --- **Association des familles Perron d'Amérique inc.** *Vue du perron*. Vol. 3. N° 4, hiver 1994.

Dons de l'auteur

- **Gamache, Lisette**. *Voyage en France 25 août au 10 septembre 1994*. 1994.
- **Laurin, Lucien**. *Familles Quesnel et Canac-Marquis*. 1994, 22 p.
- **Sauvageau, Jean-Guy**. *Généalogie des familles Naud, Nault, Neault en Amérique 1676-1976*. Les Éditions Jadis et Naguère, 1994, 620 p.

Acquisitions

- **Godbout, Archange**. *Les passagers du Saint-André. La recrue de 1659*. Société généalogique canadienne-française, publ. N° 5, 1964, 165 p. (8-9714 god). --- *Les pionniers de la région trifluvienne 1634-1647*. Éditions du Bien Public, 1934, 82 p. (5-1000 god) --- **Falardeau, Émile**. *Les pionniers de Longueuil et leurs origines 1666-1681*. G. Ducharme, 1938, 187 p. (2-5615). --- **Lafleur, Normand**. *La vie quotidienne des premiers colons en Abitibi-Témiscamingue*. Éditions Leméac, 1976, 197 p. (8-9714 laf) --- **Magnan, Hormisdas**. *Monographies paroissiales. Esquisses des paroisses de colonisation de la province de Québec*. Département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, 2^e édition, 1913, 283 p. (5-5000 mag) --- **Collaboration**. *Les vieilles églises de la province de Québec 1647-1800*. Ls. SA. Proulx, 1925, 323 p. (8-9714 col) --- **Cardinal, Armand**. *Histoire de Saint-Hilaire*. Éditions du Jour, 113 p. --- **Rieder, Milton P. et Norma Gaudet-Rieder**. *Acadian Church Records. Volume 2 : Beaubassin 1712-1748*. 1976, 153 p. *Volume 3 à 5: Port-Royal 1702-1721, 1716-1729, 1730-40*. 1977 et 1983, 155, 116 et 115 p. (3-C020) --- **Robichaud, Albert J.** *Acadian Marriages in France. Department of Ille-et-Villaine 1759-1776*. 1976, 188 p. (3-F1000) --- **Albert, Julie D.** *Madawaska Centennial 1869-1969*. 150 p. (2-E020 mad) --- **Collaboration**. *Histoire de L'Île-Bizard*. 1976, 296 p. (2-6544) --- **Lachenaie**. 80 p. (2-6201) --- **Anctil, Marcel**. *Les familles Anctil en Amérique*. 1994, 372 p. --- **Laplante, Lisette**. *Naissances, La Visitation-de-Notre-Dame de Château-Richer 1661-1994*. 267 p. (3-1711) --- **Collaboration**. *Si Missinaibi m'était conté. I- L'histoire vécue des pionniers de Mattice-Val-Côté. II- L'histoire des gens de Mattice-Val-Côté*. 1986 et 1991, 356 et 438 p. (2-C030 mis) --- **Bossé, Gilbert R.** *Métis 1814-1900*. Québec Family History Society, Vol. 1, 1994, 145 p. (3-0632) --- **Aubin, Henri**. *Île d'Orléans terre des aïeux*. 1994, 120 p. (2-1600) --- **Santerre, Renaud et collaborateurs**. *Squatec 1894-1994*. Corporation du centenaire de Squatec inc., 1994, 799 p. (2-0918) --- **Elliott, Noël Montgomery**. *The Western Canadians 1600-1900*. Genealogical Research Library, 1994, 3 volumes, 2169 p. (5-1000 ell) --- **Lessard-Doyon, Diane et Dominique Doyon**. *Un bel héritage. Jean Doyon*. Les Doyon d'Amérique inc., 1992, 294 p. --- **Collaboration**. *Burials from the Menard Funeral Home Woonsocket R.I. 1970-1990*. American-French Genealogical Society, 1991, 272 p. (3-E080 woo) --- *Marriages of St. Theresa Catholic Church Blackstone MA 1929-1987*. Idem, 1987, 132 p. (3-E030 bla) --- *Marriages of Sacred Heart Catholic Church, North Attleboro MA 1904-1990*. Idem, 1992, 242 p. (3-E030 att) --- **Haché, Odette**. *Naissances, baptêmes, mariages et décès Paroisse Saint-Pie X, Pigeon Hill NB 1955-1984*. 1994. (3-C010 pig) --- *Naissances et baptêmes paroisse Saint-Pierre-aux-Liens de Caraquet NB. Volume 6 : 1911-1930*. 1994, 205 p. (3-C010 car) --- **Collaboration**. *Baptêmes, mariages, décès et annotations marginales de Saint-Théodore-de-Chertsey 1858-1992*. Société de généalogie de Lanaudière, publ. N° 47, 1993. (3-6119) --- *Baptêmes, sépultures et annotations marginales de Saint-Gabriel-de-Brandon 1838-1900*. Idem,

N° 48, 1993. (3-4922) --- *Baptêmes, mariages, sépultures et annotations marginales de Saint-Charles-de-Mandeville 1897-1992*. Idem, N° 49, 1994. (3-4926) --- *Baptêmes, mariages, sépultures et annotations marginales de Saint-Barthélémy 1828-1992*. Idem, N° 52, 2 volumes, 1994. (3-4914) --- *Baptêmes, sépultures et annotations marginales de Saint-Ambroise-de-Kildare 1832-1992*. Idem, N° 53, 2 volumes, 1994. (3-5826) --- *Baptêmes, mariages, sépultures et annotations marginales de Saint-Jean-de-Matha 1855-1991*. Idem, N° 54, 2 volumes, 1994. (3-5829) --- **Prince, Jean**. *Familles trifluviennes*. Éditions du Septentrion, 1989, 175 p. (5-1000 pri) --- *The Central Canadians 1600-1900. Supplement to volume 3*. The Genealogical Research Library, 1994, p. 3106-3182. (5-1000 ell) --- **Dorval, Guy**. *Les sépultures de Notre-Dame de Lévis 1851-1975*. 1994, 679 p. (3-2119) --- **Boisvenue, Solange, Claude Lambert et Louise Lépine**. *Baptêmes, mariages et sépultures de Sainte-Geneviève-de-Berthier 1826-1850*. Soc. de généal. de Lanaudière, publ. N° 55, 1994. (3-4904) --- **Lambert, Claude**. *Baptêmes et annotations marginales de L'Assomption (Saint-Pierre-du-Portage) 1851-1900*. Idem, N° 56, 1994. (3-6212) --- **Collaboration**. *Baptêmes, sépultures et annotations marginales de Saint-Antoine de Lavaltrie 1732-1992*. Idem, N° 57, 2 volumes, 1994 (3-4912) --- *Baptêmes, mariages, sépultures et annotations marginales de Saint-Thomas-de-Joliette 1841-1992*. Idem, N° 58, 2 volumes, 1994. (3-5801) --- *Baptêmes, sépultures et annotations marginales de L'Épiphanie 1857-1992*. Idem, N° 59, 2 volumes, 1994. (3-6218) --- **Collaboration**. *History of SS. Peter and Paul's Church, Pilot Illinois with an Historical Sketch of Sacred Heart Church, Goodrich and St. James Church, Irwin*. Kankakee Valley Genealogical Society, 1982, 213 p. (2-E2000 pil) --- *First Census of Kankakee County 1860*. Idem, 1985, 402 p. (5-4000 col) --- *The Church of the Maternity of the Blessed Virgin Mary, Bourbonnais, Illinois. Death Records 1847-1985*. Idem, 94 p. (3-E200 bou) --- **Anonyme**. *St. Joseph's Catholic Church, Manteno, Illinois. Death records 1871-1984*. Idem. (3-E200 man) --- **Korstick, Bill**. *St. George Catholic Church, Rural Route 1, Bourbonnais, Illinois. Records of First Communions 1900-1956, Confirmations 1907-1956, Burials 1868-1957*. Idem, 1984, 237 p. (3-E200 bou) --- *Recensement de 1851 paroisse La-Prairie-de-la-Madeleine*. Archiv-Histo, vol. 2, 1995, 85 p. (5-4000 ano) --- **Forget, André**. *Histoire d'une famille. Les Constantin*. Tome 1, 1994, 322 p. --- **Jensen-Boone, Ardis**. *St. Anne Church, St. Anne Illinois. Marriage Records 1872-1982*. 1988, 109 p. (3-E200 sta)

Nos membres publient

- **Cayouette, Gilles**. *Gilles Caillouet, armurier 1724-1803, l'ancêtre des Caillouet, Caillouette et Cayouette d'Amérique*. 1994, 57 p. Disponible chez l'auteur, 1050, rue Fournier, Sainte-Foy (Québec), G1V 3M1.
- **Gagnon, Angèle**. *Le village de nos ancêtres. L'Islet*. 1994, 93 p. Ce volume présente le village de L'Islet-sur-Mer depuis 1680, avec ses maisons et leurs propriétaires, dont le personnage historique et légendaire Louis-Olivier Gamache. En vente au Musée maritime Bernier de L'Islet-sur-Mer ainsi que chez l'auteure, 388, des Pionniers Est, L'Islet-sur-Mer (Québec), GOR 2B0, au prix de 25,00 \$ plus 2,80\$ de frais de poste. --- *Louis-Olivier Gamache, le sorcier d'Anticosti, sa vie, sa famille, les légendes*. En vente à la Société historique de la Côte-du-Sud, C.P. 937, La Pocatière (Québec), GOR 1Z0, au prix de 10,00 \$ plus 2,80 \$ de frais de poste.

Dons en argent

Robert Légaré (1073)	10,00 \$	Charles Walsh (1811)	15,00 \$
Madeleine Fournier (1483)	5,00 \$	Paul-Émile Plouffe (2110)	5,00 \$

Merci à toutes les personnes qui ont fait don de volumes et d'argent.

DUFOUR : HISTOIRE ET ASSOCIATION

par Jean-Paul Dufour

Depuis plus de dix ans, les familles Dufour du Québec sont à la recherche de leur histoire et de celle de leurs ancêtres. Un volume a déjà été publié en 1988, dans lequel se trouve compilée l'histoire de l'ancêtre Gabriel-Robert Dufour, originaire de Lisieux en Normandie. Édité sous le titre *Gabriel Dufour, de Lisieux à Charlevoix*, la vente de ce volume est épuisée; un exemplaire se trouve cependant à la bibliothèque de la Société de généalogie de Québec.

Un autre volume, *Les descendants Dufour*, 1993, a été publié récemment. Il comprend, sur trois siècles, la généalogie des familles Dufour d'Amérique, descendantes de huit ancêtres différents, dont les principaux sont : Gabriel-Robert (Québec et Nouvelle-Angleterre), Claude (Montréal et Laurentides), Jean (Louisiane). Deux ancêtres prénommés Pierre, ont troqué leur nom Dufour, pour Latour et Bonvivant, et leurs lignées sont difficiles à reconstituer.

Ce second volume d'histoire et de généalogie en est à sa deuxième édition. La collecte des données est toujours ouverte et une troisième édition est prévue d'ici à cinq ans.

La recherche historique et généalogique qui a cours chez les familles Dufour depuis une dizaine d'années, les a conduites à se regrouper en association familiale sous le nom de Les Descendants de Gabriel-Robert Dufour Inc., association créée le 30 mars 1989.

Les familles Dufour, à ce moment, ont inséré le nom de leur ancêtre pour désigner leur association. Elles ne connaissent pas l'existence d'autres lignées descendantes des ancêtres Claude, Jean, Pierre, etc. dont certains représentants font maintenant partie de notre association.

Celle-ci comprend actuellement plus de mille membres-familles; elle est régie par une charte d'incorporation et un conseil d'administration de 13 membres. L'association a, à son actif, six rassemblements annuels, dont le plus important fut celui du 16 septembre 1989, à Alma, Lac-Saint-Jean, où plus de 1100 personnes, réunies en assemblée générale, assistèrent à la fondation de leur association.

Enfin, à l'occasion de certains rassemblements, les familles Dufour ont cru bon d'ériger des monuments commémoratifs de la vie de leurs ancêtres. En 1990, à Petite-Rivière-Saint-François, Charlevoix; en 1991, à l'Île-aux-Coudres, en 1994, à La Malbaie. En 1993, à Sainte-Anne-de-Beaupré et à Beaupré, lors du tricentenaire de l'arrivée de Gabriel-Robert Dufour, deux monuments furent érigés, l'un, sur la façade de la chapelle commémorative de Sainte-Anne, l'autre, sur la terre habitée par Gabriel Dufour, de 1700 à 1720.

Puis, le 15 août 1994, à l'occasion d'un voyage "Sur les traces de l'ancêtre", à Lisieux, en France, cinquante-trois membres de l'association assistèrent à la présentation par leur président actuel Henri Dufour, de deux plaques commémoratives de l'origine de l'ancêtre Gabriel-Robert Dufour. L'une est fixée à l'intérieur de la cathédrale Saint-Pierre de Lisieux; l'autre a été placée à l'Office du Tourisme de Lisieux, Calvados.

Pour informations supplémentaires, communiquer avec : Les descendants de Gabriel-Robert Dufour Inc., 3923, rue de la Picardie, Jonquière (Québec), G7X 3X5. Tél.: (418) 547-0833.

* * * * *

Erratum

Madame Pierrette Gilbert-Léveillé nous signale qu'une erreur s'est glissée dans son texte intitulé *Gilbert et Jean Dupuis dit Gilbert* paru le mois dernier (L'Ancêtre, février 1995). À la page 210, 2^e paragraphe, nous aurions dû lire "Le lendemain, 12 janvier 1748 ...". Nos excuses à Madame Léveillé.

* * * * *

REGARD SUR LES REVUES

par Pauline Alain

Héritage – Janvier 1995 – Société de généalogie de la Mauricie et des Bois-Francs, C.P. 901, Trois-Rivières (Québec), G9A 5K2.

- Hommage au frère **Campagna** (grand généalogiste).
- En souvenir de **Thomas Hayot** et de **Jeanne Boucher**.
- Lignées ancestrales : **Carter, Laporte**.
- Répertoire des inventaires après décès de **Joseph Badeaux**, notaire à Trois-Rivières de 1798 à 1835.

Échos généalogiques – Vol. 10, N° 4, 1994 – Société de généalogie des Laurentides – Case postale 131, Saint-Jérôme (Québec), J7Z 5T7.

- Lignées ancestrales : **Brunelle dit Limousin, Giroux**.

Mémoires – Vol. 45, N° 4, 1994 – Société généalogique canadienne-française, Case postale 335, Succ. Place d'Armes, Montréal (Québec), H2Y 3H1.

- **Simon Arcand dit Bourdelais**.
- Filiation de **Rose-de-Lima Saint-Aubin**, épouse de **Dieudonné Beutron dit Major**.
- Le blayais de **Pierre Tousignan dit La Pointe**.
- **Philippe Gaultier de Comporté, Jean-Philippe Vernon de La fouille** et leur famille.
- Les prétendus centenaires de la vallée laurentienne avant 1800.
- Nos origines allemandes 1766-1825 (noms avec date de mariage).

Les Ramures – Vol. 4, N° 1, janvier 1995 – La Société de généalogie "Les patriotes", 111-105, rue Prince, Sorel (Québec), J3P 4J9.

- Le pont couvert des familles **Courtemanche et Bonnier/Laplante** de Saint-Ours.
- Les premiers **Plante** dans la région de Sorel.
- Ascendance **Bérubé, Chenay/Lagarenne, Ferron (Ferran), Vermette**.

Chroniques matapédiennes – Vol. 5, N° 2, Novembre 1994 – Société d'histoire et de généalogie de la Matapédia, C.P. 224, Lac-au-Saumon, G0J 1M0.

- Un certain industriel nommé **Jos. Le Vasseur**.
- Les actes de l'Intercolonial (ouvriers engagés pour la construction de la voie ferrée entre Mont-Joli et Campbellton de 1870 à 1876).
- Au commencement il y avait les cantons (3^e partie).

Connecticut Maple Leaf – Vol. 6, N° 4, Winter 1994 – French-Canadian Genealogical Society of Connecticut, P.O. Box 45, Tolland, CT 06084, USA.

- Parents of **François Pelloquin**.
- **The Chouinards** ... then and now.
- The French-Canadian-American Deaths of West Springfield, MA, 1910-1911.
- Search for **Jeremie Deragon-Lafrance**.
- Filles du Roi en France dans la lignée de **Charles E. Seney**.
- Finding my Tribal Roots at the FCGSC – Direct Line Ancestors Huron Line (**Noël, Casey, Potvin, Erickson**).
- Ancestry of **George H. Daigle-Deserres. Hudon-Beaulieu Line. Ancestry of Marcel Beaulieu**.
- Ahnentafel Chart of **Marie-Louise Surprenant** (ascendance collatérale).

Chinook – Vol. 15 No 2, Winter 1994 – Alberta Family Histories Society, P.O. Box 30270, Station B, Calgary, AB, T2M 4P1.

- The Huguenots and New Brunswick (histoire des Huguenots et leur émigration).

The British Columbia Genealogist – Vol. 23, N° 4, December 1994 – The British Columbia Genealogical Society, P.O. Box 88054, Richmond, BC, V6X 3T6.

- Anderson or Seton – What's in a Name!

Michigan's Habitant Heritage – Volume 15 – French-Canadian Heritage Society of Michigan, P.O. Box 10028, Lansing, MI 48901-0028, USA.

- Index and 15 Year Subject / Title Index.

American-Canadian Genealogist – Vol. 20, N° 4, Fall 1994 – The American-Canadian Genealogical Society, P.O. Box 6478, Manchester, NH 03108-6478, US.

- Ancestral Line : Mark Ovila Gauthier.
- Lewis Barttro : A Vermont Franco-American in the Civil War (fils de Joseph Berthiaume et Marie-Louise Baribeau). Barttro Ancestry.
- Echoes of the Past (Bastien et Allie/Helie). Lignée ancestrale Vanasse, Bastien.
- Nicolas Huot dit St-Laurent.
- Inside the Habitant's House (description de l'intérieur d'une maison d'habitant canadien).
- The Great Migration (Pourquoi les Canadiens émigrèrent-ils aux U.S.A. fin du 19^e début du 20^e siècle?).
- Jean Nicolet, coureur de bois (Nicolet Ancestral Lile).
- Ancestral Line : Fortier, Miville-Dechenes, Brault (Breault) (Bro), Pominville (Pomainville), Denear (Daigneault).

Champagne généalogie – N° 65, 4^e trimestre 1994 – Centre de l'Aube, 131, rue Étienne-Pédron, 1000 Troyes, France – Centre de la Marne, B.P. 20, 51005, Chalons-en-Champagne, Cedex, France – Centre de la Haute-Marne, B.P. 175, 52005, Chaumont, Cedex, France.

- Généalogie des Lebel.
- La famille Cauchon.
- Les Paillery dans le contexte des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles (suite) (Le mariage).
- La saga des Berthier.

Stemma – Tome XVI, fascicule 4, 4^e trimestre 1994 – Cercle d'études généalogiques et héraldiques de l'Île-de-France, 46, route de Croissy, 78110 Le Vésinet, France.

- Droits d'enregistrement des sacrements (si les sacrements sont et étaient gratuits, toutes les cérémonies qui les accompagnent sont payantes). Registres paroissiaux de Chaumont-en-Vexin en 1697.

Association généalogique Flandre-Hainaut – N° 44, décembre 1994 – Association généalogique Flandre-Hainaut, B.P 493, 59321 Valenciennes, Cedex.

- Droit pénal en Flandre au moyen âge (Qu'il fasse d'abord serment et qu'il porte le fer rouge du jugement ...)
- *Registre des enfans de la paroisse de Roucourt confirmez en bas âge à Villaupuis le 3 de mai 1716 par Monseigneur l'Evêque D'Eumenies, coadjuteur de Québec.* (Quelles étaient les raisons de la présence de l'évêque coadjuteur de Québec à Wuillaupuis en 1716?)

SERVICE D'ENTRAIDE

par André Beauchesne

Questions

- 3184 Date et endroit de décès et d'inhumation d'**Alexis Dallaire** (Nicolas et Josephte **Dion**) et de son épouse **Céline Bouchard**. Leur mariage a eu lieu à Sainte-Claire le 27 août 1858. (Madeleine Fournier-Fortin 1403)
- 3185 Dans le recensement de 1818 de Québec au N° 2 rue Saint-Louis, on trouve la mention *Esther, orph.* dans la maison de Joseph-Rémi **Vallière de St-Réal**, avec le nom des engagés **F. Fortier** et **Marie Fortier**. Qui peut me dire de quelle Esther il s'agit? (Jeanne-Berthe Rondeau 0882)
- 3186 Date et lieu de mariage de **Charles Daigle** et **Marie Rhéaume**. Leur fille, **Marie**, épouse **Louis Laflamme** à Loretteville le 8 juin 1841. (Julien Saucier 1752)
- 3187 Date, lieu de mariage et parents de **Louis Daigle** et **Rose Desruisseaux**. Leur fille, **Délina**, épouse **Isaïe Rousseau** à Saint-Antoine-de-Tilly le 16 janvier 1882. (Julien Saucier 1752)
- 3188 Date, lieu de mariage et parents de **François Daigle** et **Belzémire Breton**. Leur fils, **Albert**, épouse **Albertine Corriveau** à Québec (Saint-Malo) le 5 septembre 1910. (Julien Saucier 1752)
- 3189 Date et lieu de naissance de **Robert Carrier**, fils de **François-Xavier** et **Georgianna Tanguay**. Le lieu de baptême est peut-être à l'église Notre-Dame de Lévis. (Sylvain Carrier 2707)
- 3190 Date et lieu de mariage de **Barthélemy Bergeron** et de **Lucia Desrosiers**. Un fils épouse **Marie-Rose Bergeron** à Saint-Jérôme de Matane le 23 juillet 1930. Barthélemy était originaire de Saint-Élie, Rivière Saint-François. (Guy Desrosiers 1617)
- 3191 Date, lieu de mariage et parents de **Jacques Langevin** et **Marguerite Tanguay**. Leur fils, **François**, se marie à Saint-Gervais de Bellechasse. (Jean-Guy Pelletier 2463)
- 3192 Parents de **Thomas Bernier** qui épouse **Anastasie Guimont** (Claude-Joseph et **Salomé Morneau**) à Cap-Saint-Ignace (Montmagny) le 11 août 1806. Je ne le retrouve pas dans les répertoires de Cap-Saint-Ignace ni dans ceux du Frère Éloi-Gérard Talbot. (Léon Guimond 0978)
- 3193 Date, lieu de mariage et parents de **Pierre Blais** et **Josephte Guérin**. Leur fils, **Paul-Napoléon**, épouse **Oliva Pichette** à Saint-Étienne-des-Grès le 16 novembre 1875. (Marielle Julien 2536)
- 3194 Date, lieu de mariage et parents de **Germain St-Pierre** et **Judith Hubert**. Leur fils, **Maxime**, épouse **Merelia Boisvert** à Saint-Étienne-des-Grès le 26 novembre 1881. (Marielle Julien 2536)
- 3195 Endroit de résidence de **Pierre-Napoléon Poulin** et **François-Régis Poulin** après leur mariage à Château-Richer en 1868. Le premier épouse **Délina Dion** le 7 juillet, et le second, **Marie Fortin**, le 21 janvier. Leurs parents sont **François-Régis** et **Adélaïde Verreau**. (Benoit Poulin 2571)
- 3196 Date, lieu de mariage et parents de **François Fontaine/Lafontaine** et **Angélique Blau**. Leur fils, **François**, épouse **Marie Pradet/Singelais** à Saint-Joachim le 20 mai 1833. (Lauréat Dupont 3089)
- 3197 Date, lieu de mariage et parents de **Charles Morin** et **Geneviève Maurice**. Leur fille, **Marguerite**, épouse **Gabriel Thibierge** à Saint-Jean, Î.O. le 6 août 1792. (Lauréat Dupont 3089)

- 3198 Date et lieu de naissance, de mariage, de décès ainsi que les parents de François **Bonnard** et son épouse **Agnès Bissonnette** (ou **Simonnette**). Leur fils, **Didier Bonnard/Brindamour**, épouse **M.-Jos. Benoît** fille de **Louis (François)** et de **Marie-Anne Gaudry** qui s'épousent à **Saint-Charles** sur **Richelieu** le 19 janvier 1762. (Romae J. Cormier 2666)
- 3199 Date et lieu de naissance, de mariage, de décès ainsi que les parents de **Louis Végiard** et **Marie-Madeleine Pineau**. Leur fille, **Marie-Josephte dit Labonté**, épouse **Jean-Baptiste Casavant**, fils de **Jean-Baptiste** et **Marie-Madeleine Pépin** qui s'épousent à **Verchères** le 17 avril 1742. (Romae J. Cormier 2666)
- 3200 Date, lieu de mariage et parents de **Charles Bélanger** et **Marie-Salomée Commeau**. Leur fils, **Charles**, épouse **Aurélié Raymond** à **Henry (Iberville)** le 5 avril 1875. (Adrien Bélanger 0265)
- 3201 Date, lieu de mariage et parents de **Vital Bélanger** et **Marie Courtois**. Leur fils, **Joseph**, épouse **Esther Veillette**, veuve de **François Demers** à **Saint-Pierre-les-Becquets** le 6 février 1849. (Adrien Bélanger 0265)
- 3202 Date, lieu de mariage et parents de **Jean Bélanger** et **Marie-Catherine Porrin**. Leur fils, **Jean**, épouse **Sophie Vaillancourt** à **Montréal** le 4 septembre 1832. (Adrien Bélanger 0265)
- 3203 Parents et grands-parents d'**Alcide Rousseau** qui est né à **Saint-Camille (Bellechasse)** le 3 mars 1893. Il épouse à **Saint-Prosper (Bellechasse)** le 8 octobre 1912, **Adèle Lapointe** de **Sainte-Justine (Bellechasse)**. (Guylaine R. Couillard 3214)
- 3204 Date et lieu de mariage d'**Aman Lebrun** et **Marie Thibault**. Leur fille, **Marguerite**, épouse **Joseph Houle** à **Pointe-du-Lac** le 28 octobre 1788. (Yves Dupont 2612)
- 3205 Parents de **Marie-Monique Riopel**, fille adoptive de **Pierre Riopel**. Elle épouse **Joseph Mailloux** à **Saint-Augustin** le 21 novembre 1785. (Yves Dupont 2612)
- 3206 Parents de **Marie-Anne (Marianne) Hébert** (possiblement acadienne). Veuve de **Joseph Doucet**, elle épouse **Joseph Ricard** à **Trois-Rivières** le 19 octobre 1761. (Yves Dupont 2612)
- 3207 Date, lieu de mariage et parents de **Ferréol (Féréol) Côté** et **Lucie Côté**. Leur fils, **Ferréol**, épouse **Julienne St-Onge** à **Betsiamis** le 20 juillet 1846. Peut-être sur la **Côte de Beaupré**. (Roger Gagnon 2965)
- 3208 Date, lieu de mariage et parents de **Godefroi Girard** et **Madeleine Dallaire**. Leur fille, **Marie**, épouse **Alfred Bouchard** à **Chicoutimi** le 29 juillet 1873. Peut-être à **Saint-François, Î.O.**, en 1846. **Godefroi** épouse en deuxièmes nocés, **Hélène Martel** à **Saint-Alexis-de-la-Grande-Baie** le 12 septembre 1848. (Roger Gagnon 2965)
- 3209 Date, lieu de décès ou sépulture de **Rosalie De La Voye**, baptisée le 26 avril 1686 à **Petite-Rivière-Saint-François**. Elle épouse **François Rousset** à **Baie-Saint-Paul** le 27 novembre 1708. (Jean-Louis Lavoie 2713)
- 3210 Date, lieu de décès ou sépulture de **Marie De La Voye**, baptisée le 7 février 1698 à **Baie-Saint-Paul**. Elle épouse **Jean Bissonnet** à **Baie-Saint-Paul** le 19 juillet 1720. (Jean-Louis Lavoie 2713)
- 3211 Date et lieu de mariage, date et lieu de décès ou sépulture d'**Élisabeth De La Voye**, baptisée le 21 décembre 1695 à **Baie-Saint-Paul**. (Jean-Louis Lavoie 2713)

- 3212 Date, lieu de mariage et parents d'Arthur **Trottier** et Rose-de-Lima **Pascal**. Leur fils, Joseph, épouse Sara **Barron** (Joseph et Philomène **Lavigne**) à Montréal (Notre-Dame) le 24 mai 1897. (Lyle-Alex Trottier 2574)
- 3213 Date, lieu de mariage et parents de François-Xavier **Trottier** et Éli^sa **Melançon**. Leur fils, François-Xavier-Flavien, épouse Alida **Belec** (Louis et Ém^élie **Thivierge**) à Montréal (Saint-Élisabeth) le 13 septembre 1897. (Lyle-Alex Trottier 2574)
- 3214 Date, lieu de mariage et parents d'Augustin **Cantin** et Marie-Anne **Hallé**. Leur fils, Narcisse, épouse Charlotte **Berthiaume** à Québec (Saint-Roch) le 4 mai 1841. (Gilles Poliquin 2241)
- 3215 Date et lieu de décès de Joseph-Arcadius **Bouthillette**, fils de Bénoni et Marie-Philomène **Dodier**, né à East Broughton (Sacré-Coeur de Jésus) le 14 septembre 1875. Il épouse Marie **Bouchard** à Magog (Saint-Patrice) le 7 juin 1898. (Michel Simard 1814)

Réponses

- 2990 (Avril 1994) Henri **Desmarais** (Louis et Marie **Cyr**) épouse Georgiana **Lantagne** (Phili^as et Cé^lina **Gagné**) à Lowell, MA, le 13 novembre 1892. Louis **Desmarais** (Louis et Angèle **Bienvenue**) épouse Marie **Cyr** (Isidore et Auré^lie **Goudreau**) vers 1872. Source : Microfilms Drouin. (Marguerite Perron Dubé 1341)
- 3051 On doit apporter une correction à la réponse donnée en décembre 1994. Siméon-Simon **Boulangier**, et non **Bélangier** (François et Suzanne **Lessard**) a épousé Adé^line **Fradet** (Jean-Baptiste et Ursule **Tremblay**) à Baie-Saint-Paul le 9 août 1853. (Léon Guimond 0978)
- 3134 On trouve Guillaume (William) **Morrison** et Marie **Haché** au mariage de Jean **Morrison** avec Tharsile **Arsenault** à Nipisiquit, N.B. le 5 novembre 1816. Est-ce le William recherché? Source : Collection hommes, volumes Drouin, page 9019. (Marcel Garneau 3000)
- 3135 Jean-Louis **Thivierge** (Jean-Baptiste et Louise-Charlotte **Chevalier**, m. Notre-Dame de Québec, 14 novembre 1740) épouse :
- 1- Marie-Louise **Lesage** (François et Josephte **Voiselle/Belhumeur**) à Saint-Léon-le-Grand le 17 novembre 1806;
 - 2- Flavie **Charbonneau** à Saint-Ours le 12 avril 1837;
 - 3- Catherine **Robidoux** à Saint-Michel-d'Yamaska le 17 novembre 1845.
- Il décède à Saint-Pierre de Sorel le 13 mai 1862, à l'âge de 101 ans.
Les parents d'Euphémie **Gagnon** sont Hilaire et Marguerite **Guimond** de Bécancour. (Marcel Thivierge 1278)
- 3141 Réponses partielles : 1) Marie-Anne **Daroy** est la fille de Jérôme **Daroy** et Marie **Garot**. 2) Le patronyme de Marie-Louise **Migneron** est tel que donné ci-après. 3) On trouve Louis **Chrétien** (François et Louise **Migneron**) marié à Françoise **Rapin** (Antoine et Françoise **Roy**) à Montréal (Notre-Dame) le 1^{er} février 1751.
- 3143 Réponse partielle : Dans le répertoire des mariages de Sainte-Anne-de-la-Pérade 1681-1988, on trouve Gabriel **Garneau** époux de Marie **Gouin** et non **Hyvon/Yvon**, parents de Marie **Garneau** qui épouse Louis **Dolbec** le 2 janvier 1853. Si établi, cela aiderait la recherche. (Marcel Garneau 3000)

- 3144 **Ursule Gingras**, fille de Jean-Baptiste et Louise-Angélique **Hamel**, est née à Montréal en 1779, et décédée en 1802. Elle épouse **Louis Vivet/Vivais dit Laguérite/Sanschagrín** fils de Pierre et Madeleine **Pagé**. Louis est le frère de Jérémie marié à M.-Anne **Gingras** (N.-D. Montréal en 1791) sœur d'Ursule. Antoine-Cuthbert **Gingras**, frère d'Ursule et de Marie-Anne a épousé Marguerite-Madeleine **Trottier**. Louis **Vivet** et Ursule **Gingras** ont eu pour enfants : Henriette, née à Montréal en 1801; Louis, né à Montréal en 1797; Michel, né en 1799. Source : Dictionnaire généalogique des familles **Gingras** en Amérique 1675-1992 par R. **Gingras** et Charles **Gingras** et Françoise **Amiot**, biographie des ancêtres et descendance par R. **Gingras**. (Raymond **Gingras** 0005)
- Complément : Henriette **Sanschagrín** dit **Lisotte** (Louis **Vivet** dit **Laguérite** et Ursule **Gingras**) épouse Joseph **Lockwell** à Sainte-Foy le 12 mars 1824; Louis **Vivet** dit **Laguérite** (Pierre **Vivet-Sanschagrín**, de Troli en Picardie et Madeleine **Pagé**, des **Écureuils**) épouse Ursule **Gingras** à Montréal (Notre-Dame, 18 septembre 1797).
Les parents de Pierre **Vivet** sont Pierre et Hevra **Anne** de France; les parents de Madeleine **Pagé** sont Joseph et Marie-Catherine-Josèphe **Morisset** de Neuville. Source : Dictionnaires **Drouin**, pour les ancêtres **Sanschagrín**, communs aux **Dolbec**, **Langevin** et **Belleau**. (Claude **Langevin** 3202)
- 3152 Le répertoire **Drouin** et les Registres de Lotbinière ne donnent pas de deuxième mariage pour Joseph **Marcotte**. (Marcel **Garneau** 3000)
- 3153 Marie-Alice-Odile **Descormiers** est la fille d'Ambroise et Marie-Reine **Genest**. Guillaume-Ambroise **Descormiers** (J.-B. et Marie **Montreuil**) épouse Marie-Reine **Genest** (Laurent et Marie **Panneton**) à Gentilly le 17 août 1841.
Marie-Reine **Genest** est née le 14 avril 1817 à Gentilly. Sources : Répertoire **Drouin**, Répertoire des baptêmes de Gentilly, Vol. 1 et le répertoire des mariages de Trois-Rivières, 1634-1971, Tome II et Fichier **Loiselle**. (Marcel **Garneau** 3000)
- 3154 F.-X. Eugène **Roy** (Hubert et Marie-Odile **Descormiers**) épouse Philomène **Dubois** (Louis et Éléonore **Bergeron**) à Roberval le 24 novembre 1890. Source : **Drouin** (Marcel **Garneau** 3000)
- 3156 Joseph **Daigle** (Joseph et Marie-Josephte **Houde**) épouse Angélique **Fortier** (Pierre et Marie **Marchand**) à Saint-Antoine-de-Tilly le 16 février 1802. Sources : Répertoire **Drouin** et Répertoire des mariages de Saint-Antoine-de-Tilly. (Marcel **Garneau** 3000 et Onil **Gagné** 3099)
- 3157 Charles **Daigle** (André et Josette **Rousseau**) épouse Marguerite **Boucher** (Antoine et Geneviève **Baron**) à Saint-Antoine-de-Tilly le 1^{er} février 1803. Source : **Drouin**. (Marcel **Garneau** 3000)
- 3172 Rodrigue **Simpson** épouse Alice **Roy** à Saint-Prime le 16 novembre 1925. Source : Répertoire des mariages du Saguenay-Lac-Saint-Jean. (Bernard **Lebeuf** 1602)
- 3175 Le répertoire de Saint-Jean-Port-Joli (1779-1980) par l'abbé Armand **Proulx**, tout comme celui du comté de L'Islet de la SGQ donnent tous deux Marie **Dagneau** comme mère d'Anselme **Fournier**. Il s'agit d'une erreur de lecture due à la calligraphie plutôt ardue du curé Gabriel-Elzéar **Taschereau**. Les parents d'Anselme **Fournier** sont Alexandre (François et Geneviève **Gagnon**) et Marie-Reine **Jean** (Pierre et Josephite **Minier**) qui se sont épousés à Saint-Jean-Port-Joli le 24 février 1783. Le Dictionnaire **Drouin** et le dictionnaire généalogique de Montmagny-L'Islet-Bellechasse du frère Éloi-Gérard **Talbot** donnent tous deux l'information exacte. (René **Doucet** 0522)
- 3180 Georgianna **Tanguay** est née le 11 et baptisée le 12 juin 1856 à Saint-Henri de Lévis. Elle épouse François-Xavier **Carrier** au même endroit le 23 novembre 1880 (ct François **Bourget**, 21 novembre 1880). Je ne connais pas le lieu et l'endroit de son décès. (Raymond **Tanguay** 0287)

TRAVAUX EN COURS

Compilation : Henri-Pierre Tardif

Encore cette année, avec le renouvellement de l'abonnement, nous avons reçu un très grand nombre de formulaires portant sur les travaux effectués par les membres. Cette information est très importante et nous la reproduisons ci-dessous dans la forme la plus concise possible. Le paragraphe a) donne le nom des familles étudiées par les membres et le paragraphe b) donne les autres sujets plus spécifiques.

GAGNON-ROUSSIN, Denise (1686) : Mes recherches présentes et à venir portent sur les sujets suivants :

- famille de George Roy de l'Île-aux-Grues;
- dictionnaire de tous les Roussin;
- 100^e anniversaire de mariage d'Edmond Goulet et Amélia Roy;
- descendance d'Anselme Gagnon et d'Emma Pelchat, pionniers de Saint-Pierre-de-Broughton;
- Jean-Baptiste Roy et Louise Fréchet de Louisbourg.

THÉRIAULT, Jean-Daniel (2227) :

- a) Thériault, Dupont, Deschênes, Dumas, Giasson, Fournier, Laliberté, Desrochers et Tremblay (à Solochan) de Cap-aux-Corbeaux à Baie-Saint-Paul.
- b) Recherches sur le monument de tempérance à Beauport (quartier Giffard) – Anciennes photos touchant les paroisses Saint-Ignace-de-Loyola de Giffard, Saint-Étienne de Lauzon, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Ferréol-les-Neiges et Sainte-Rose de Dorchester – Recherches sur le portrait du sculpteur Louis-Xavier Leprohon (1795-1876).

FORGET, André (0370) :

- a) Forget, Constantin, Jean dit Leforest, Rainville, Jourdain, Paradis.
- b) Histoire de la famille Forget de 1674 à nos jours – Histoire de la famille Constantin de 1659 à nos jours, Dictionnaire généalogique des Forget de 1674 à nos jours – Dictionnaire généalogique des Constantin de 1659 à nos jours – Drame au Yukon.

BLACKBURN, David (3094) :

- a) Blackburn, Harvey, Tremblay "Picoté".
- b) Hugh Blackburn et ses descendants – Origines de la famille en Écosse – Notes et faits historiques concernant une lignée de Harvey et une lignée de Tremblay de La Malbaie et de Pointe-au-Pic.

BOURGET, Magdeleine-Andrée (3024) :

- a) Delage dit Lavigneur, Chandonnet, Nolet, Bourassa, Childs.
- b) La vie au XIX^e siècle à Québec – Petite histoire de mes ancêtres femmes – Conditions sociales et économiques – La santé et l'émigration à Lowell, MA, vers 1870-1890.

MONTMINY, Jean-Marc (3070) :

- a) Montminy, Beaudet, Jobidon, Lavoie.
- b) Recensement complet des Montminy au Canada et aux États-Unis – Histoire des premiers ancêtres à chaque génération depuis le début de la colonie à nos jours.

CLAPROOD-NOREAU, Nicole (2737) :

- a) Claprood, Noreau, Gagnon, Gagné, Moreau, Leforest, Joly, Delbec dit Leforest.
- b) Petite histoire des lieux où sont passés mes ancêtres et ceux de mon époux – Rattacher les événements familiaux à ceux de l'histoire de la Nouvelle-France.

DORÉ, Jean (1590) : Participation à la compilation du dictionnaire des familles Larivière/Beaudon ainsi que sur celui des familles Doré.

CAOUCETTE, Antoinette (0470) :

- a) **Caouette, Dancause** (région de L'Islet), **Aubut, Pelletier, Bélanger**.
- b) Début de la paroisse **Saint-Marcel-de-L'Islet** – Émigration des familles **Caouette** de la région de L'Islet aux États-Unis dans les années 1870-1880.

BÉLANGER-SHANNON, Jeannine (2904) :

- a) **Bélanger, Dion, Perras, Delisle dit Bienvenu, Appleby, Martin**.
- b) Arbre généalogique de mes familles ci-dessus – Arbre généalogique des familles de mon époux (**Shannon, Dempsey, Sweeny, McInnis**).

VÉGIARD, Jeannine-Doris (2540) :

- a) **Végiard dit Labonté, Goyette, Dubois dit Lafrance**.
- b) Dictionnaire des familles **Végiard** – Histoire et descendance de **François Dubois** et **Anne Guillaume** – Sépultures d'Earlton, Ontario.

TREMBLAY, Rodolphe (0667) :

- a) **Ruest, Guimond, Tremblay, Ouellet**.
- b) Première version d'un volume sur la descendance d'Antoine **Ruais** publiée en 1994 – Préparation d'une nouvelle version augmentée.

PERRON, Guy (1751) :

- a) **Peron, Perron**.
- b) Généalogie et histoire des familles **Perron** du Québec et **Peron** de La Rochelle – Patronymes **Peron** et **Perron** à travers le monde.

COMTOIS, Jean-Noël (2107) :

- a) **Comtois, Gilbert, Dussault, Toupin, Douville, Morand, Gaboury**.
- b) **Louis Gilbert dit Comtois** et ses descendants dans toute l'Amérique – Recherches sur tout ce qui porte le nom **Comtois**.

LETTRE, Dominique (2982) :

- a) **Lettre et Morrow**.
- b) Dictionnaire généalogique de la famille **Lettre** – Histoire générale et généalogie des familles **Lettre** et **Morrow**.

ROBINDAINE, John (1875) :

- a) **Basset, Écobichon, Huet et Allo** de Bretagne ainsi que **Gaulin** et **Hamel** de Québec.
- b) Dictionnaire des familles **Robindaine** et **Rebindaine** de Bretagne et de l'Île Jersey.

BLOUIN, Jean-Guy (2553) :

- a) **Matthews, Holdship, Bernard, Blouin, Bertrand, Fortin**.
- b) Travaux sur "les grands chantiers", **Sainte-Justine-de-Newton**, Co. **Vaudreuil**.

ROBIN-LAVALLÉE, Yolande (2283) :

- a) **Lavallée, Robin, Marois, Tondreau, Gignac et Bizier**.
- b) Histoire de l'arrivée au Québec des **Robin** ainsi que celle des **Marois**.

ROY, Jean-Guy (3117) :

- a) **Roy, Drolet, Demers, Robitaille, Paradis**.
- b) Ascendance – Occupations de mes ancêtres et autres particularités.

RUEL-CÔTÉ, Réjeanne (1401) : Familles **Côté, Tanguay, Ruel, Thibault, Soucy, Fontaine**.

* * * * *

NOUVEAUX MEMBRES

par Pierre Perron

#3241	Vézina, Mario	690, rue des Mélèzes, Sainte-Foy, QC, G1X 3C7
#3242	Leclerc, Pierre	C.P. 544, Clair, NB, E0L 1B0
#3243	Lebrun, Gaétane	3-15, rue du Parc, Lévis, QC, G6V 4S2
#3244	Collins, Diane	212-3315, rue France-Prime, Sainte-Foy, QC, G1W 4X3
#3245	St-Laurent, Jacinthe	102-2969, rue d'Entremont, Sainte-Foy, QC, G1X 4N1
#3246A	Regnault, Rémi	102-2969, rue d'Entremont, Sainte-Foy, QC, G1X 4N1
#3247	Bélisle, Claude	1005, rue Jean-Charles-Cantin, Cap-Rouge, QC, G1Y 2W6
#3248	Perron, Jacques	2977, rue de la Promenade, Sainte-Foy, QC, G1W 2J5
#3249	Durand, David	1694, boul. Valcartier, Valcartier, QC, G0A 4S0
#3250	Noël, Albert	901-990, rue Gérard-Morisset, Québec, QC, G1S 1X6
#3251	Daigle, Mireille	1702, rue la Montagne Ouest, Val-Bélair, QC, G3K 1Y2
#3252A	Gravel, Annie	1702, rue la Montagne Ouest, Val-Bélair, QC, G3K 1Y2
#3253	Grégoire-Côté, Rollande	338, rue Jacques-Bédard, Lac-Saint-Charles, QC, G0A 2H0
#3254	Blais, Adrien	2361, rang Saint-Félix, Saint-Maurice, QC, G0X 2X0
#3255	Matteau, Pauline	73, rang du Bras, Saint-Gervais, QC, G0R 3C0
#3256	Carignan, Jean-Guy	1319, domaine du Moulin, L'Ancienne-Lorette, QC, G2E 4J8
#3257	Pearson, Lord Shalom	3281, rue Hamelin, Sainte-Foy, QC, G1W 2W8
#3258	Basel, Patricia	306-625, rue de Norvège, Sainte-Foy, QC, G1X 3G2
#3259	Hinse, Renaud	326, rue Wiseman, Outremont, QC, H2V 3J6
#3260	Ratté, Louise	1560, rue Collin, Val-Bélair, QC, G3K 1H4
#3261	Martin, Lise-Marie	3-2235, av. du Mont-Thabor, Québec, QC, G1J 3W6
#3262	Labrecque, Hélène	48, rue Leclerc, Arthabaska, QC, G6P 9G5
#3263	Marquis, Gaétan	960, rue Pouliot, Sainte-Foy, QC, G1V 3P2
#3264	Brousseau, Denis	3895, rue du Parcours, Québec, QC, G1P 4J6

MESSAGE DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Vous êtes invités à soumettre des candidatures aux cinq postes en vue de l'Assemblée générale du 17 mai prochain. Il s'agit des postes de président, de secrétaire et de trois conseillers. Les administrateurs sont élus pour un terme de deux ans renouvelable et en alternance (cinq cette année, quatre l'an prochain).

Admissibilité du candidat

- 1- membre de la Société;
- 2- candidature proposée par écrit par trois membres de la Société sur la formule à cette fin jointe à la présente livraison du bulletin;
- 3- candidature transmise au président du comité trente jours avant la date prévue pour l'élection soit avant le 17 avril 1995 .

Composition du comité

Monsieur Georges Crête est président du comité et il est assisté par madame Françoise Barthe-Doddridge et monsieur Robert Tessier. Ces personnes peuvent recevoir les bulletins complétés dès maintenant. Vous pouvez aussi les adresser à :

Comité de mise en candidature S.G.Q.
786, rue Le Cavelier
Sainte-Foy (Québec)
G1X 3J1

INVITATION

ASSEMBLÉE MENSUELLE

Date : Le mercredi 15 mars 1995

Heure : 19h30

Endroit : Amphithéâtre, Collège Marguerite-d'Youville
2700, chemin des Quatre-Bourgeois
Sainte-Foy.
On peut utiliser les stationnements côté est ou ouest du collège,
même s'il est écrit "Stationnement privé" qui ne vaut que pour le
jour.

Conférencier : Marcel Fournier

Sujet : Les immigrants français sous le Régime anglais (1765-1865).

BIBLIOTHÈQUE

Heures d'ouverture : Lundi et mercredi, de 19h00 à 22h00.
Mardi et jeudi, de 13h00 à 16h00.
Samedi, 11 et 25 mars de 13h00 à 16h00.

Publications de la Société : On peut se procurer à la bibliothèque de la Société, local 4266,
pavillon Casault, Université Laval: répertoires, tableaux
généalogiques, cartes, logiciel, etc., aux heures d'ouverture.

HORAIRE AUX ARCHIVES NATIONALES

Les jours et heures d'ouverture :

Lundi, Mardi, Mercredi : 8h30 à 22h00
Jeudi, Vendredi : 8h30 à 16h30
Samedi : 8h30 à 16h30 avec les services habituels.

Cours d'initiation en généalogie, 2^e samedi de chaque mois, de 9h30 à 12h00. Inscription requise.
Tél.: 644-4795

Veuillez noter que la bibliothèque des Archives est fermée les soirs et le samedi.

**PORT DE RETOUR GARANTI
L'ANCÊTRE,
C.P. 9066,
SAINTE-FOY, G1V 4A8**

**ENVOI DE PUBLICATION
ENREGISTREMENT NO 5716**

2102
Origène MAILLETTE
937 av. Bon Air
SAINTE-FOY, QC
G1V 2P6